



EPIDOR

Etablissement Public Territorial
du Bassin de la Dordogne

SAGE Isle Dronne
Commission Locale de l'Eau

Etat des lieux - diagnostic : Phase de consultation préalable

Compte rendu des réunions géographiques

Aquitaine Limousin
Poitou-Charentes

Charente Charente-Maritime
Corrèze Dordogne Gironde Haute-Vienne

Juin 2013

EPIDOR - Place de la Laïcité - 24 250 Castelnau la Chapelle
05 53 29 17 65
www.sage-isle-dronne.fr

Préambule

Dans le cadre de l'état des lieux du SAGE Isle Dronne, la CLE a souhaité organiser quatre réunions géographiques afin de recueillir les expressions locales. Ce document compile sans sélection les échanges entre les acteurs du bassin. Il ne s'agit aucunement d'observations ou de propositions ayant fait l'objet de consensus. Ces observations permettront à la CLE de débattre sur l'état des lieux lors de commissions plus spécifiques.

Ces réunions se sont tenues les :

12 septembre 2012, à Saint Denis de Pile sous la conduite de **Monsieur Alain Marois**, Vice-Président du Conseil général de la Gironde, Vice-Président de la CLE ;

Le 21 février 2013, à Villeteureix sous la conduite de **Monsieur Jeannik NADAL**, Vice-Président du Conseil général de la Dordogne, Vice-Président de la CLE ;

Le 25 février 2013, à Neuvic sur l'Isle, sous la conduite de **Monsieur Pascal DEGUILHEM**, Conseiller général de Neuvic, Vice-Président de la CLE ;

Le 19 mars 2013, à Saint Yrieix la Perche, sous la conduite de **Madame Monique PLAZZI**, Vice-Présidente du Conseil général de la Haute-Vienne, membre du collège des élus de la CLE.

Près de 170 acteurs sont venus s'exprimer sur les 19 tables rondes formées pour l'occasion.

Les réunions en images



19 mars 2013 à Saint Yrieix la Perche

21 février 2013 à Villetoureix



Territoire amont

Territoire Dronne médiane



Territoire Isle médiane

Territoire aval

Bassin versant Isle Dronne



25 février 2013 à Neuvic sur l'Isle

12 septembre 2012 à Saint Denis de Pile

SOMMAIRE

Le patrimoine naturel et les milieux aquatiques	2
La situation du patrimoine naturel et des milieux aquatiques	2
Les facteurs d'influence de l'état du patrimoine naturel, des milieux aquatiques et humides	4
La gestion du patrimoine naturel et des milieux aquatiques	7
La qualité de la ressource en eau	12
La situation de la qualité de la ressource en eau	12
Les facteurs d'influence de la qualité des eaux	13
Les conséquences et les impacts de la qualité de la ressource	17
La gestion de la qualité de la ressource en eau	18
Les étiages	22
La situation des étiages	22
Les facteurs d'influence de l'étiage	23
Les conséquences et les impacts des étiages	26
La gestion des usages pendant l'étiage	27
Les inondations	29
La situation des inondations	29
Les facteurs d'influence du risque inondation	30
Les conséquences et les impacts des inondations	31
La gestion du risque inondation	32
Les usages de la ressource en eau et des milieux aquatiques	34
Liste des participants	38

LE PATRIMOINE NATUREL ET LES MILIEUX AQUATIQUES

LA SITUATION DU PATRIMOINE NATUREL ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Résumé des éléments de débat

La variété des contextes naturels, des paysages et des rivières contribue à la richesse du patrimoine naturel du bassin Isle Dronne. Les rivières du bassin abritent plus d'une quarantaine d'espèces de poissons et de nombreuses espèces patrimoniales animales et végétales aquatiques ont été recensées : loutre d'Europe, vison d'Europe, cistude d'Europe, moule perlière, grande mulette, fritillaire pintade, angélique des estuaires... Constat est fait que cette diversité des habitats et des espèces est menacée. De nombreuses zones humides sont altérées par les activités (environ 40%) et de nombreuses populations sont affaiblies, voire menacées. Cela est notamment le cas pour l'anguille, l'alose, la moule perlière ou encore le vison d'Europe.

Synthèse des discussions

Les rivières et milieux naturels sont, avec les paysages qu'ils constituent, des éléments d'attractivité du territoire. Malgré ce constat, il est relevé que **la rivière, autrefois axe de transport fluvial important pour le territoire et ressource pour les usages, n'est plus au centre des préoccupations.** Considérée encore trop souvent comme un simple exutoire aux pollutions, les habitants semblent lui avoir « tourné le dos ». **Les milieux naturels sont pourtant un élément important de compréhension et d'alerte, dans la mesure où ils sont intérateurs des problématiques environnementales.** La perte de biodiversité étant le résultat des usages pratiqués sur le bassin versant.

Un bassin d'intérêt...

Concernant l'état même du patrimoine naturel, des milieux aquatiques et humides, les têtes de bassin sont considérées relativement préservées avec une forte responsabilité vis-à-vis du territoire. Les acteurs y mentionnent la présence d'espèces patrimoniales telles que le chabot et la présence de nombreuses zones humides reposant sur le massif cristallin. La vallée de la Haute Auvézère est citée pour être encore préservée malgré les pressions exercées sur les zones humides. Les participants estiment que la Dronne, malgré les pressions d'usages qu'elle supporte, est mieux préservée que l'Isle. Ainsi, le patrimoine de la Dronne moyenne, entre Champagnac de Bélair et Brantôme, celui de l'Euhe et du Boulou, qualifiés de réservoirs de biodiversité, sont considérés comme d'intérêt mais menacés.

... mais des habitats et espèces menacés

Les habitats aquatiques et péri-aquatiques (type boisements riverains et zones humides) favorables aux espèces, peuvent être altérés de diverses manières : modifications du substrat (destruction, assèchement), de la qualité des eaux, du profil de la rivière. Ils peuvent également être rendus inaccessibles pour les espèces. Le cycle de développement des espèces et habitats s'en trouve alors contraint. Des problèmes d'incision du lit des rivières, notamment sur la Lizonne, d'homogénéisation des milieux aquatiques, accompagnés d'une banalisation des paysages, sont évoqués.

Des constats sur l'état des populations aquatiques et péri-aquatiques

Le bassin Isle Dronne regorge d'espèces emblématiques telles que le vison d'Europe, la loutre ou encore la moule perlière qui servent de « fer de lance » pour aborder ce thème auprès des acteurs.

La haute Dronne accueille une importante population de moules perlières sur sa partie cristalline. Le centre de la population se situe à Saint Saud Lacoussière et Champagnac de Belair avec des individus également caractérisés à Dournazac et Buisnière Galant. Les jeunes individus sont essentiellement répartis sur le département de la Dordogne. L'Isle, quant à elle, n'a pas été prospectée mais pourrait dans sa partie amont présenter également des individus. Cette espèce, intimement liée à la présence de truites fario, poisson hôte nécessaire à sa reproduction, est un bon indicateur de la qualité des milieux car sensible aux concentrations élevées de nitrates et phosphates.

Fait remarquable, en plus de la présence de moules perlières à l'amont, **la Dronne abrite également des populations de grandes mulettes**, autre moule d'eau douce, vivant elle, à l'aval des fleuves. Sa présence est remarquée dès les années 60 et peut s'expliquer par le fait que la Dronne aval n'a pas subi d'importants curages, ni dragages, gardant ainsi un substrat qui lui reste favorable.

Le vison d'Europe est bien présent sur le bassin avec plusieurs captures rapportées sur la Dronne à Saint Méard de Drône, sur le Boulou, sur la Lizonne à Gurat ou encore sur l'Isle (près de la commune de Douzillac) et ses affluents tels que le Vern et probablement la Beaurnonne de Saint Vincent. Les abords d'étangs, nombreux dans la vallée, lui sont également propices. **La loutre est également signalée**, avec même quelques piscicultures lui servant de « garde-manger » sur l'Isle.

La cistude d'Europe est signalée sur l'Isle aux alentours de Montpon Menestérol et Saint Martial d'Artenset.

En matière de flore, l'angélique des estuaires est indiquée sur la partie maritime de l'Isle. En plus des zones humides de têtes de bassin, de nombreuses prairies humides existent encore aux abords de la Dronne et de l'Isle aval.

La situation des populations piscicoles est considérée dans l'ensemble comme dégradée, malgré la présence d'espèces d'intérêt. Le potentiel de la Dronne comme axe à grands migrants est reconnu par de nombreux participants. Les espèces citées comme présentes sont la vandoise rostrée (espèce endémique du Sud-Ouest de la France) sur le Lary-Palais, la bouvière liée à la présence de moules d'eau douce, des populations de truites sauvages sur certains affluents de l'Isle (Beaurnonne de Saint Vincent), le chabot sur la Lizonne près de Gurat et sur les têtes de bassin. Il est précisé que les populations de truites sur la Valouse ont leur cycle de développement perturbé (problèmes de grossissement des individus).

En termes d'évolution

Les participants évoquent une augmentation des problématiques d'altération de l'espace rivière. La réduction de l'espace de mobilité, ou encore la disparition du réseau bocager et des ripisylves, entraînent une perte générale de la fonctionnalité

des milieux. Le recalibrage et le curage des rivières sont responsables d'une banalisation des milieux et d'un colmatage des substrats plus importants que par le passé. Parallèlement, les participants considèrent que les berges de l'Isle retrouvent actuellement un état plus « naturel » que par le passé. Les efforts réalisés en matière d'installation et de mise aux normes de stations d'épurations améliorent la qualité des milieux. Les abords de l'agglomération de Périgueux sont notamment cités pour s'être améliorés, rendant possible le retour d'espèces qui avaient pu disparaître.

Certaines espèces sont de plus en plus rares sur le bassin. Sont cités la moule perlière, le vison d'Europe, l'écrevisse à pattes blanches, les populations d'amphibiens, la couleuvre vipérine, la tanche, le brochet, ou encore l'anguille dont la population est en chute depuis une trentaine d'années. Sur certains affluents de la Dronne, il est observé une chute des populations de truites (Lizonne), vairons ou encore goujons. Sur l'Auvézère, la raréfaction des populations de truites fario serait liée au réchauffement des eaux et au colmatage du fond des rivières. Sur la Dronne, entre Champagnac de Bélair et Brantôme, la dégradation des populations piscicoles est un constat unanime des pêcheurs. La disparition des renoncules aquatiques de la Haute Auvézère est également évoquée.

A l'inverse, certaines espèces recolonisent le bassin ou certains territoires. Protégée des chasseurs, la loutre recoloniserait le bassin. Sur l'amont, le gardon et le goujon seraient de retour après une période de déclin, tout comme les populations de couleuvres vertes et jaunes. Le silure, considéré invasif par certains participants, est actuellement en plein développement sur les axes Isle et Dronne.

Concernant les zones humides, des acteurs évoquent une augmentation de leur surface dans le secteur du Nontronnais en raison de la déprise agricole, alors que d'autres indiquent une perte de leur surface particulièrement dans les régions céréalières du Ribéracois, de la Tude ou dans la Vallée de l'Isle. Si leur surface varie dans le temps, leur état fonctionnel en termes d'hydrologie, d'habitat, d'épuration, d'aménité ou encore de valeur paysagère varie également. L'altération de la fonctionnalité des tourbières de Verteillac est signalée.

LES FACTEURS D'INFLUENCE DE L'ÉTAT DU PATRIMOINE NATUREL, DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Résumé des éléments de débat

Les sources de dégradation des milieux naturels sont multiples et souvent en lien avec les activités humaines. Les travaux en lit mineur, la construction d'ouvrages transversaux, la destruction de zones humides ou encore l'aggravation des étiages par des prélèvements sont autant de facteurs contribuant à une perte de fonctionnalité des écosystèmes. Les pollutions ponctuelles et diffuses contribuent quant à elles, à la dégradation de la qualité des eaux. L'introduction de certaines espèces animales et végétales exotiques (ragondin, jussie, renouée du Japon...) génère elle aussi des impacts sur les milieux et les espèces locales.

Synthèse des discussions

Si les facteurs peuvent influencer individuellement les milieux et espèces qui y vivent, leur accumulation augmente considérablement leurs effets.

Un manque de fonctionnalité des habitats et de continuité écologique

Selon les espèces, les facteurs d'influence de l'état des habitats et des populations peuvent varier. Par exemple, les facteurs d'influence de la baisse des populations de brochets peuvent être la perte de zones humides fonctionnelles mais également la difficulté d'accès à ces zones de reproduction (seuils, perte de connexions latérales); pour la truite, l'élévation des températures, la présence de nombreux seuils, le colmatage du substrat favorable à sa reproduction; la loutre ou encore le vison d'Europe ont besoin de corridors biologiques et de milieux humides fonctionnels, etc.

La disparition des zones humides et la rupture de la continuité écologique sont plusieurs fois signalées comme constituant des facteurs aggravant la disparition d'espèces.

Des débits insuffisants et des rivières asséchées

Les faibles débits observés l'été impactent la qualité des eaux. La température augmente, les pollutions sont concentrées et certaines parties de rivières, voir des rivières entières sont totalement asséchées provoquant des mortalités piscicoles ainsi qu'une perte des habitats disponibles. Certaines espèces sont plus sensibles que d'autres à ces modifications de milieux tels que les salmonidés. Le Salembre, la Lizonne, la Tude et le Vern sont cités pour avoir été recalibrés, augmentant ainsi leur vulnérabilité face à l'étiage en facilitant

les phénomènes d'assèchement et de dégradation de la qualité.

Présence d'espèces envahissantes

La présence d'espèces, à l'origine étrangères au bassin et le plus souvent invasives, est le résultat de l'activité de l'homme et d'une mauvaise gestion des milieux. Il est constaté qu'elles proviennent pour la plupart, de l'aménagement des jardins des particuliers, des aquariums, des transports et décharges de matériaux ou encore des plans d'eau. Ces espèces peuvent altérer la qualité des habitats, occuper et/ou envahir les habitats d'espèces locales plus fragiles qui disparaissent alors, participer aux risques sanitaires encourus par l'homme ou impacter la chaîne alimentaire.

▪ Concernant la faune...

La présence de ragondins favorise l'érosion des berges et fragilise les chaussées d'étangs. Ils participent à l'augmentation des risques sanitaires encourus par les pratiquants de loisirs nautiques (baignage, canoë, etc.) avec des cas de leptospirose recensés sur l'Isle à Saint Astier et sur l'étang de la Jemaye. Les avis sont partagés quant à l'évolution des populations. Pour certains les effectifs sont en augmentation, pour d'autres, ils sont en régression, ou les populations se seraient équilibrées (notamment dans les secteurs où il n'y a plus de piégeage).

La présence de grenouilles taureau est confirmée sur le territoire du Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

Autre espèce introduite, l'écrevisse américaine a colonisé l'ensemble du bassin. Importée à la fin des années 1980, cette colonisation a participé au déclin des écrevisses à pattes blanches beaucoup plus sensibles aux conditions du milieu.

Concernant les espèces piscicoles invasives, sont évoquées la perche soleil et le silure. Ce dernier serait présent principalement sur les axes Dronne, entre Saint Séverin et Saint Aulaye, et Isle jusqu'à Périgueux. Certains participants considèrent qu'il n'a pas encore trouvé sa niche écologique, qu'il est gros consommateur de poissons et qu'il s'installe au détriment des espèces locales.

Des questionnements sont soulevés sur l'impact potentiel de déversements accidentels d'esturgeons issus des piscicultures présentes sur le bassin avec une vigilance particulière à apporter sur ce sujet. La présence de cormorans et de hérons est aussi indiquée avec des questionnements sur leurs impacts sur les populations piscicoles.

▪ ... et la flore

Les principales espèces invasives sont la renouée du japon, l'érable négundo en vallée de l'Isle et la jussie qui préoccupe beaucoup de participants. Difficile à contrôler, cette espèce envahit rapidement les cours d'eau lents et modifie ainsi l'équilibre écologique des milieux. Elle est problématique sur la Dronne à l'aval de Saint Méard de Drôme et sur le secteur du Ribéraçois, sur la Tude mais surtout sur l'Isle au niveau de la commune de Montpon Ménéstérol ou encore entre Saint Médard de Mussidan et Saint Martial d'Artenset, où la présence de nombreux biefs favorise son développement. Le bambou, le buddleia, l'ailante, le sumac, le raisin d'Amérique, le robinier sont également présents.

▪ Des maladies véhiculées

Certaines populations peuvent être infectées par des maladies ou virus, participant ainsi à leur déclin comme l'écrevisse à pattes blanches contaminée par la « peste de l'écrevisse ». Virus véhiculé par l'écrevisse américaine, porteuse « saine ».

L'aménagement du territoire, des cours d'eau et l'urbanisme

La politique de remembrement et les pratiques intensives de drainages réalisées dans les années 70, ont fortement participé à l'altération des milieux.

▪ Les travaux en lit mineur et sur les zones humides

Certaines rivières recalibrées ont vu leur équilibre dynamique modifié. Elles ont parfois même été déplacées, tel le Manoire, dont le lit a été déplacé de 50 mètres par rapport à son lit naturel. L'entretien des cours d'eau, type curage ou dragage, et les interventions trop sévères sur les boi-

sements des berges ont impacté la fonctionnalité de ces milieux. Ils peuvent avoir des effets négatifs sur les habitats et sur certaines populations comme le vison. Ces rivières aménagées ont pu être qualifiées de « rivières propres » par les participants.

Les milieux humides ont été asséchés afin de permettre leur mise en culture. Aujourd'hui, beaucoup d'exploitants Corrèziens souhaitent intervenir aujourd'hui sur les drains pour les rendre plus fonctionnels, particulièrement dans le secteur Lubersac-Pompadour. Les pratiques de drainage sont toujours d'actualité pour certains acteurs.

▪ Les ouvrages en travers des rivières

Pratiquement tous les cours d'eau du bassin ont été aménagés avec de nombreux seuils, pour la plupart accompagnés de biefs permettant d'alimenter des moulins. Ces ouvrages en travers des cours d'eau influencent l'état des milieux, la circulation des poissons (montaison et dévalaison), et des sédiments. Souvent infranchissables pour les poissons migrateurs, ces derniers ne peuvent alors plus rejoindre leur zones de reproduction ou de grossissement, impactant ainsi leur cycle de vie. On parle alors de rupture de la continuité écologique.

Les poissons impactés par la présence de seuils dans leur parcours migratoire sont les aloses, les anguilles, les lamproies mais aussi les truites. Les premiers ouvrages faisant obstacle aux poissons migrateurs sont Laubardemont sur l'Isle et Coutras sur la Dronne. Pour plusieurs participants, les anguilles pourraient remonter sur les berges afin de passer les ouvrages réputés difficilement franchissables. Cependant en 2012, les riverains ont observé une quantité importante de jeunes anguilles bloquées au niveau du barrage d'Aubeterre sur Dronne, ce qui confirme les conclusions des experts. L'Isle, largement aménagée par les activités de l'homme, ne possède pas le même potentiel de reconquête par les migrateurs que la Dronne.

La rupture du transit naturel des sédiments s'accompagne souvent du colmatage du substrat en amont des retenues. Les espèces sensibles à ce phénomène sont la moule perlière et les populations de truites.

Les phénomènes d'incision du lit des rivières observés sur la Lizonne et la Tude amplifient l'impact des barrages sur la continuité écologique.

Si un ouvrage influence à lui seul le milieu et les espèces qui y vivent, leur multiplicité accroît leurs effets négatifs (impacts cumulatifs). La Lizonne, la

Tude, la Dronne et l'Isle, sont citées pour être particulièrement impactées.

Autrefois en activité, les moulins et leurs ouvrages hydrauliques (vannes), étaient gérés quotidiennement en fonction des débits autorisant un certain transit des sédiments et de certaines espèces piscicoles. Aujourd'hui, de nombreuses bâtisses, considérées comme un patrimoine identitaire des vallées, sont des résidences secondaires dont les ouvrages hydrauliques sont peu ou plus du tout entretenus et manœuvrés. **Les propriétaires d'ouvrages ont le droit d'utiliser la force motrice de l'eau ou de la prélever sous conditions d'autorisation mais ont également des devoirs qui sont parfois oubliés.** La réglementation impose le maintien de débits minimum à laisser passer à l'aval des ouvrages (débit réservé) afin de garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces. Or, ces débits ne sont pas toujours respectés ce qui peut entraîner jusqu'à l'assèchement total du lit principal de la rivière. Les propriétaires sont également tenus d'avoir des dispositifs permettant le passage des poissons, d'entretenir et de gérer leurs ouvrages. Selon certains, ces devoirs mettent à mal leurs droits.

Un point particulier est fait sur les ouvrages de la Tude dont la propriété manque de lisibilité.

▪ Les étangs

Très nombreux sur le bassin, il est admis que leur présence influence l'état des milieux. Souvent en lieu et place de zones humides, leur aménagement contribue à la disparition d'habitats fonctionnels. Nombre d'entre eux se situent également au fil de l'eau. Leurs impacts sont de nature thermique avec des élévations de température à l'aval et des phénomènes d'évaporation. Cette élévation de température est particulièrement néfaste sur la haute Dronne. Ces étendues d'eau favorisent aussi le développement d'espèces envahissantes appréciant les conditions lacustres comme la jussie, la lagarociphon, la perche soleil, le poisson chat et le silure. Les vidanges d'étangs peuvent être vectrices d'introduction de ces espèces dans les rivières du bassin. **La présence de plusieurs étangs sur un même cours d'eau ou un même bassin augmentent leurs effets négatifs sur les milieux, la qualité de l'eau et les espèces.** Leur accumulation dans la partie amont du bassin (plus de 200 plans d'eau sont recensés dans la partie Corrézienne du bassin de l'Auvézère) et sur les affluents de l'Isle est problématique. Si de nombreux participants ont évoqués ces impacts négatifs, il est aussi indiqué que certains, utilisés pour l'abreuvement du bétail,

permettent d'éviter l'abreuvement direct en rivière et de préserver ainsi les berges.

Comme pour tout ouvrage en travers des cours d'eau, le débit réservé, pour certains encore trop faible pour la préservation des espèces, n'est pas toujours respecté, tout comme l'obligation de déconnecter les plans d'eau de la rivière et de la nappe d'accompagnement.

▪ Les pratiques d'urbanisme

Les participants regrettent les pressions urbaines subies par les cours d'eau et les zones humides.

En effet, le tissu urbain tend à se rapprocher des berges des rivières, grevant et imperméabilisant ainsi l'espace nécessaire à sa mobilité et à son bon fonctionnement. Quant aux zones humides, ces terrains souvent encore disponibles, sont soumis également à d'importantes pressions urbaines.

Les autres pratiques et usages du bassin

De nombreux usages sont pratiqués sur le bassin, utilisant tout ou partie des ressources et des paysages en les modifiant. Le bassin et ses rivières sont également récepteurs des pollutions engendrées par ces usages.

▪ L'industrie

Les anciennes exploitations minières présentes sur la Dronne, l'Isle et ses affluents (la Loue et l'Auvézère) ont engendré des problématiques de colmatage des substrats et de relargages de métaux lourds, parfois allant jusqu'à des dizaines de kilomètres à l'aval, impactant la faune et la flore. Sont particulièrement citées les mines d'or du Chalard, situées à proximité de la commune de Saint Yrieix la Perche sur la Loue, celle de Jumilhac le Grand sur l'Isle et d'anciennes mines de plomb se situant à Saint Pardoux la Rivière.

L'exploitation de l'hydroélectricité impacte le fonctionnement des rivières (cf. ouvrages). Lors de la période d'étiage, le fonctionnement par éclusées de certaines usines sur les axes Isle et Dronne est confirmé par les participants. Il est précisé que sur l'Isle, les microcentrales ne pouvant turbiner qu'à partir d'un débit de 10 mètres cubes par seconde, ne disposent pas de rendements optimaux et perturbent le fonctionnement général de la rivière.

L'impact de l'exploitation des granulats sur la faune et la flore fait débat auprès des participants. Selon les uns, la réhabilitation des carrières permet de créer de la biodiversité. Certaines étant aménagées pour recréer des milieux humides. Selon les autres, l'exploitation banalise les habi-

tats, les paysages et dégrade les milieux humides. Par le passé, l'extraction a pu aussi être responsable des phénomènes d'incision du lit des rivières selon certains. Il est à souligner que les extractions en lit mineur sont aujourd'hui interdites. Compte tenu de la géologie locale, le territoire girondin est particulièrement « grignoté » par la présence de nombreuses gravières et plans d'eau. Un projet d'exploitation sur la commune de Payzac avec un impact sur les prélèvements en eau potable dans l'Auvézère a été abandonné en 2007.

▪ L'agriculture

Tout comme sur le reste du bassin, les grandes cultures se situent souvent dans d'anciens milieux humides bordant les vallées du bassin, et homogénéisent les habitats.

L'exploitation raisonnée des zones humides contribue grandement à la conservation et au maintien des fonctionnalités de ces milieux mais est considérée comme une contrainte par les agriculteurs. En témoigne, l'évolution négative des surfaces en herbe sur l'aval de la vallée de l'Isle au profit des grandes cultures sur l'aval de la vallée de l'Isle.

L'abreuvement du bétail est réalisé par captage de sources ou directement en rivière altérant les berges et dégradant le substrat en colmatant les fonds. Ces impacts sont plus importants sur les petits affluents tels la Barbanne. L'impact négatif de l'abreuvement direct du bétail en rivière est démontré sur les populations de moules perlière sur la Dronne amont.

▪ La populiculture

Souvent cultivées en lit majeur des cours d'eau et milieux humides, les peupleraies ont un impact négatif sur les milieux pour les uns, un impact neutre pour les autres. Pour certains participants, elles ne sont pas un frein à la biodiversité, qui évolue en fonction de la station, de l'âge et du degré de fermeture du couvert végétal. Les surfaces cultivées sont faibles, la fertilisation et les désherbages ponctuels et raisonnés. Pour d'autres en revanche, leur présence homogénéise les milieux et altère le fonctionnement des zones humides. Parfois cultivés en raison de la déprise agricole, les peupleraies ne sont alors pas entretenues et leur valeur commerciale faible. Les secteurs principalement cultivés sur le bassin, sont la vallée de la Lizonne et la vallée de l'Isle.

▪ La pêche professionnelle et de loisir

La pratique de la pêche à la civelle est importante sur l'Isle maritime. La principale technique employée est le drossage. Malgré l'existence de quotas, certains considèrent que la pression de pêche est trop élevée (sont évoqués des tonnages aux alentours de 40 T par an). Ces quotas ne seraient par ailleurs, pas toujours respectés. La pression de pêche de loisir est quant à elle en régression.

L'utilisation de bateaux à moteurs puissants est évoquée sur l'Isle maritime, avec des risques liés au batillage et à l'érosion des berges.

▪ Usages récréatifs et sportifs

La pratique du canoë peut avoir un impact sur les moules perlières à l'amont, qui lors de l'étiage, peuvent être à portée directe des embarcations (cf. espèces patrimoniales).

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Résumé des éléments de débat

Pour faire face aux atteintes portées au patrimoine naturel, la mise en place d'outils visant à les protéger est nécessaire. Ils peuvent être de nature réglementaire (code de l'environnement, arrêtés de protection de Biotope, listes d'espèces protégées, etc.), contractuels et/ou incitatifs à travers des dispositifs de compensation financière ou d'aides (Contrats Natura 2000, politiques des Régions, Départements, Agence de l'Eau, Programmes d'actions territoriaux, etc.).

Synthèse des discussions

Débat sur la préservation des milieux et de la biodiversité

Une vision globale, est indispensable pour la préservation du patrimoine naturel et des milieux, afin, notamment, de ne pas accroître les écarts observés entre les objectifs des experts et la per-

ception de la population. Les outils actuels encore trop ciblés sur quelques espèces et habitats ne permettent pas d'avoir cette vision globale et accentuent le désintérêt de la population sur cette thématique.

De façon générale, est souligné le manque d'actions et de moyens pour la préservation et la restauration de la biodiversité ainsi que la nécessité de mieux préserver les zones humides. Parmi les solutions avancées pour restaurer certains milieux, sont évoqués la « non intervention », la reconquête des milieux aquatiques dégradés par des opérations de méandrage ou encore de restauration du fonctionnement hydraulique de la rivière pour retrouver des vitesses et des substrats granuleux favorables au retour d'espèces comme le chabot.

Même s'il est admis la nécessité de préserver, voire de restaurer ces milieux, la prise en compte des activités économiques est un point essentiel pour certains participants. Les activités humaines, notamment agricoles, ayant de fortes contraintes économiques, doivent être prises en compte.

Les zones humides, un sujet de préoccupation

▪ La préservation des zones humides au cœur des débats

Il est admis que toutes les zones humides sont importantes à protéger pour leur aspect patrimonial mais aussi pour les rôles qu'elles remplissent : épuration des eaux, régulation des écoulements, etc. Les participants considèrent important d'y privilégier les activités permettant de maintenir la richesse patrimoniale de ces milieux. Cependant les contraintes sont telles que leurs exploitations nécessitent des compensations financières pour les efforts consentis et permettre de ralentir la déprise agricole sur ces milieux.

La création de réserves de substitution en lieu et place des zones humides pose question auprès des participants. Il est difficile de concilier préservation de zones humides et projets de retenues. L'implantation de retenues sur des zones humides est moins onéreuse que sur les coteaux alors que la loi et les pouvoirs publics protègent ces milieux et on la possibilité de bloquer les projets. Pour d'autres participants, la préservation des zones humides est un enjeu prioritaire et essentiel pour le bassin versant. Il serait donc nécessaire de hiérarchiser les objectifs et de concilier au mieux la préservation des zones humides et le développement des activités agricoles.

Les participants regrettent également un manque de prise en compte des milieux humides dans les documents d'urbanisme. Ces terrains souvent disponibles, sont soumis à de fortes pressions urbaines. Les collectivités et élus ont besoin d'accompagnement pour définir des projets de préservation et de restauration attractifs pour le développement de leurs territoires.

▪ Action des pouvoirs publics

La préservation des zones humides est un des enjeux prioritaires du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau. L'acquisition de zones humides peut être aidée jusqu'à 80 %. Un appel à projet a été lancé en 2009 pour mobiliser de nouveaux acteurs sur cette question. Il a notamment permis de faire émerger des Cellules d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides (CATZH) et d'accompagner les territoires dans leurs démarches (Parc Naturel Régional Périgord Limousin et Syndicat de la Vallée de l'Isle). Le Conseil général de la Haute-Vienne aide également les collectivités à acquérir des zones humides.

La maîtrise foncière par les collectivités est une voie importante de travail pour la préservation ou la reconquête des milieux humides mais pas l'unique solution. La mise en place d'animation et d'accompagnement est essentielle pour améliorer la prise en compte de ces milieux et les reconquérir. La CATZH du Parc Naturel Régional Périgord Limousin a permis de faire évoluer le point de vue des propriétaires sur ces milieux. Leurs rôles sont mieux appréhendés et des propriétaires ont mis en place des plans de gestion. Le Syndicat de la vallée de l'Isle a, quant à lui, engagé une politique d'acquisition de zones humides mais rencontre des difficultés pour faire adhérer les propriétaires privés à la démarche. Sur le Vern, des conventions avec les exploitants agricoles sont mis en place. Un projet de mise en valeur, à travers un chemin de randonnée de la zone humide, des Rebeyrolles à Villeteureix est également indiqué.

Au-delà du Parc Naturel Régional (PNR) Périgord Limousin et des syndicats de rivière, d'autres acteurs se mobilisent sur la préservation et la reconquête des zones humides. Parmi ceux-ci, le Conservatoire des Espaces Naturels (connaissance, gestion), la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (veille, acquisition) ou encore la Fédération Nationale de la Pêche en France (création d'une fondation pour acquérir des zones humides rétrocédées par la suite aux agriculteurs accompagnées d'un conventionnement visant à préserver ces milieux). Néanmoins, **l'animation de politiques foncières sur les zones humides est**

encore difficile à mener, et les communes restent encore peu informées des dispositifs disponibles.

La valeur foncière et/ou l'attachement des propriétaires pour leurs terres ou encore leurs plans d'eau peuvent être un frein aux opérations de restauration de zones humides fonctionnelles ou encore de la continuité.

La continuité écologique

Le rétablissement de la continuité écologique est un enjeu fort du territoire. Une stratégie de reconquête doit être élaborée à l'échelle du bassin versant, et des priorités d'interventions définies.

La reconquête de la Dronne est jugée prioritaire par rapport à l'Isle, plus impactée par les nombreux seuils et présentant moins d'habitats favorables aux migrateurs. Il est souligné que sur cet axe au-delà du premier ouvrage, l'analyse coût/bénéfice d'aménagements à réaliser sera importante à prendre en compte.

Le classement des cours d'eau interdisant de nouveaux obstacles et imposant l'équipement pour le rétablissement de la continuité écologique sur certaines rivières est considéré comme essentiel.

Aussi, les participants portent l'attention sur les moyens importants qui devront être mobilisés pour sa mise en œuvre. La transversalité et la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés (propriétaires d'ouvrages, loisirs nautiques, experts des milieux aquatiques, élus, services de l'état, etc.) est indispensable.

Parmi les solutions décrites pour améliorer la continuité écologique, les acteurs citent la mise en place de passes à poissons, d'aménagements rustiques, le remplacement des turbines existantes par des turbines ichtyophiles, la mise en œuvre de protocoles de gestion des ouvrages ou encore l'aménagement de passes mixtes (poissons et canoë) pour concilier enjeux environnementaux et loisirs nautiques là où les enjeux piscicoles le permettent.

Le financement des aménagements à réaliser est une condition importante pour les propriétaires. **Enjeu prioritaire du 10^{ème} programme de l'agence de l'Eau, l'effacement d'ouvrages en travers des cours d'eau peut être aidé jusqu'à 80 %.**

Des projets de rétablissement de la continuité écologique sont menés sur la Dronne à l'aval de Brantôme, sur la haute Dronne à l'amont de Saint Pardoux la Rivière ou encore sur la Lizonne. Un

travail pourrait être également mené sur la Tude et la Saye.

Gestion piscicole et espèces invasives

Les pratiques d'alevinage sont répandues sur l'ensemble des rivières du bassin versant. Le déversement de souches non locales est à l'origine de la disparition de certaines espèces sauvages.

Le développement de la jussie sur beaucoup de rivières préoccupe beaucoup d'acteurs. Des campagnes d'arrachage manuel sont envisagées par les syndicats de rivière. La gestion de la végétation rivulaire permet de limiter le développement d'espèces telles que le raisin d'Amérique, le phytolacca ou encore l'acacia, présents sur le bassin.

La lutte contre les populations de ragondins doit se faire à une échelle cohérente pour plus d'efficacité et en étroite collaboration avec les piégeurs. Les syndicats de rivières réalisent également des campagnes de piégeage. Cependant, pour certains la lutte serait vaine et n'aurait pas fait régresser les populations. Sur certains secteurs où le piégeage a été arrêté, il aurait été constaté une autorégulation des populations de ragondins.

Depuis 6 ans, les populations de grenouilles tau-reau sont régulées par le Parc Naturel Régional Périgord Limousin afin d'en limiter l'extension vers les territoires non atteints. Il persiste cependant des populations sur l'Isle aval qui ne sont pas régulées.

Les participants considérant le silure et les cormorans comme un problème, signalent un manque de contrôle et de régulation de ces espèces.

Alors que les solutions techniques restent souvent à trouver pour éviter la profusion d'espèces invasives, il est jugé indispensable de travailler en amont, en réglementant pour éviter l'implantation et la vente, mais aussi en travaillant avec les enseignes de vente et les collectivités.

Une complexité des outils et programmes existants

De nombreux articles réglementaires, programmes et actions existent sur le bassin afin de protéger les espèces et habitats, mais leur mise en œuvre manque de lisibilité. Certains outils peuvent être en contradiction, ou trop ciblés sur des espèces ou territoires.

▪ La réglementation

Les participants rappellent en premier lieu l'existence de la Loi sur l'Eau qui permet d'encadrer les interventions et travaux en rivières. Néanmoins, plusieurs acteurs considèrent, la protection des rivières et de certaines espèces insuffisamment protégées : débits réservés des plans d'eau trop faibles ; manque de protection des abords des cours d'eau ; manque d'encadrement des activités nautiques dans les zones à « enjeux espèces » ; réglementation insuffisante de la pêche de la civelle ; seuils d'autorisation de travaux sur milieux humides trop élevés, etc.

Les démarches administratives liées à la réglementation sont parfois jugées trop complexes à mettre en œuvre (études d'impact, etc.) et les différentes réglementations parfois contradictoires. La réglementation sanitaire liée aux piscicultures nécessite le cloisonnement des milieux afin d'éviter la propagation des maladies alors que la Directive Cadre Européenne sur l'Eau demande une libre circulation des poissons.

Même s'il est nécessaire de ne pas se limiter aux zonages ou espèces protégés par des outils réglementaires, ces derniers sont considérés comme des leviers utiles lorsque les démarches volontaires ne remportent pas d'adhésion pour la protection d'espèces ou milieux à enjeux forts. La loi donne la possibilité de définir des zones spéciales de gestion de l'eau. Difficile à faire émerger, cet outil à forte valeur réglementaire n'a pas encore été mis en place au niveau national.

La réglementation n'est pas toujours respectée et contrôlée, notamment en matière de drainage de zones humides, de continuité écologique et de respect des débits réservés. Les services de l'Etat du département de la Dordogne réalisent actuellement un travail sur la mise aux normes des plans d'eau.

▪ La notion de compensation difficile à appréhender

La notion de compensation des impacts négatifs des projets sur la biodiversité et la ressource en eau n'est pas encore bien appréhendée par les acteurs. Celle-ci est encore relativement difficile à mettre en œuvre et se limite trop souvent à la préservation de milieux déjà fonctionnels. Ainsi, peu de compensations concernent la renaturation de zones humides altérées. Elles se limitent le plus souvent à de l'acquisition de zones humides fonctionnelles conjuguée à un plan de gestion sur 5 ans ce qui est un premier pas mais insuffisant. Cependant, les industries d'extraction semblent mieux

armées pour répondre à cette question et compensent les milieux détruits avec une remise en état des sites après la fin de l'exploitation. Procédures encore récentes, un manque de connaissances et de compétences dans le traitement administratif et réglementaire de celles-ci est évoqué par certains participants.

▪ Natura 2000 et procédures d'élaboration des documents d'Objectifs

La procédure de désignation, d'élaboration et de mise en œuvre est jugée trop longue par les acteurs. S'ils sont en attente de préconisations pour les pratiques agricoles, ils jugent cet outil inefficace pour préserver la biodiversité. La protection réglementaire est insuffisante (seules certaines espèces et habitats sont visés) et les contrats Natura 2000 ne sont pas assez incitatifs d'un point de vue financier. Il est souligné un manque de cohérence dans la désignation des sites Natura 2000 de la haute Dronne et de la Dronne en aval de Brantôme (sites non contigus avec 5 communes hors sites).

Le manque de pédagogie, et ce dès la désignation des sites, envers le territoire, les élus et les usagers est partagé par l'ensemble des participants.

▪ Mesures Agro Environnementales et Programmes d'Actions Territoriaux

Le volontariat et la cohérence dans les démarches à engager pour adapter les pratiques agricoles est un gage de pérennité pour la préservation des milieux et espèces. Les mesures agro-environnementales et les programmes d'actions territoriaux sont des outils efficaces pour traiter certaines problématiques comme la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur la Dronne. Néanmoins, il est aussi avancé le manque de pérennité du système et des aides puisque les engagements sont pris pour 5 ans. Une inadéquation entre certaines mesures contractuelles et certains enjeux environnementaux peut être relevée (contradiction entre mesures contractuelles et méthodes préconisées pour lutter contre l'ambrosie, actuellement en développement sur le département de la Charente à proximité du secteur de Verteillac).

▪ Politiques publiques

Les aides en faveur de la protection des milieux et espèces ne sont pas assez élevées devant l'urgence de la situation.

L'Agence de l'Eau aide financièrement les collectivités, les associations, ou encore les particuliers à mener des actions en faveur de la reconquête des espèces et des habitats.

Le Département de la Dordogne a récemment élaboré un Schéma Départemental des rivières en 2012 qui a permis d'analyser les structures rivières et leurs actions afin de définir une politique permettant de mieux cibler et de mutualiser les moyens pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Les Régions en collaboration avec l'Etat élaborent et mettent en place les trames vertes et bleues. Elles désignent les réserves naturelles volontaires. Une vingtaine de réserves sera désignée en Poitou-Charentes d'ici 2015.

Les acteurs de terrain et notamment les techniciens de rivière jouent un rôle important pour améliorer la prise en compte de la rivière et de ses enjeux. Les syndicats de rivière, autrefois très interventionnistes sur les cours d'eau et les boisements riverains, évoluent maintenant vers des objectifs qui vont dans le sens de l'atteinte du bon état écologique. Il est néanmoins souligné un manque de coordination des actions de ces syndicats à l'échelle de l'intégralité du bassin versant Isle Dronne.

La connaissance à améliorer

De manière générale, **les acteurs considèrent que l'amélioration des connaissances est essentielle pour la préservation des milieux.**

Sur les milieux humides, un premier travail de connaissance a été mené par EPIDOR, qui a identifié des zones à dominante humide sur l'ensemble du bassin en distinguant leur occupation du sol (terre arable, urbanisme, prairie, etc.). Cependant, la connaissance de ces milieux reste à améliorer, particulièrement sur leur état et leurs fonctions.

Concernant l'évaluation des populations piscicoles, la Dronne a été choisie au niveau national afin d'évaluer le stock d'anguilles présent dans les cours d'eau français et dévalantes vers la mer. Ce suivi est réalisé depuis 2012 selon un partenariat entre l'Agence de l'Eau, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et EPIDOR qui s'appuie localement sur les syndicats de rivière concernés. Les stocks d'anguilles prélevés par la pêche professionnelle dans l'Isle maritime sont mal connus.

L'information, la communication, la pédagogie à améliorer

Malgré une certaine prise de conscience de la nécessité de préserver la biodiversité et les milieux aquatiques, cet enjeu est encore trop peu considéré

par la population. Les particuliers, pourtant largement concernés, manquent d'information et de pédagogie sur la désignation et la mise en place des procédures liées aux sites Natura 2000, ou encore le statut et l'identification de l'angélique des estuaires qui est mal connue des riverains. S'appuyer sur des exemples concrets permet d'être plus pédagogique et de « démystifier » les contraintes liées aux outils disponibles. L'analyse de l'intérêt et de l'impact de ces outils sur l'état des milieux et espèces est également demandée par certains participants. Les particuliers et les collectivités manquent également d'information sur l'impact négatif de certaines espèces qu'ils utilisent comme le bambou, ou encore le buddleia, l'ailante, le sumac, etc.

Les communes manquent d'accompagnement pour la prise en compte des zones humides et de l'eau en général dans les documents d'urbanisme.

Le classement en Réserve mondiale de biosphère, une opportunité pour soutenir des actions de reconquête des milieux

De fortes attentes sont exprimées vis-à-vis du classement du bassin de la Dordogne en Réserve mondiale de biosphère par l'UNESCO. Ce classement pourrait contribuer à soutenir les acteurs dans leurs projets de préservation et de protection des milieux naturels. Il représente une opportunité et une motivation complémentaire pour agir rapidement et dans les 10 ans pour conserver le label.

LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU

LA SITUATION DE LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU

Résumé des éléments de débat

La qualité de la ressource en eau du bassin peut être définie suivant plusieurs angles. Selon l'angle de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, 62 % des cours d'eau sont jugés dans un état écologique (biologie et physico-chimie) moyen à mauvais et 3 % sont en mauvais état chimique. A l'échelle des paramètres eux-mêmes, il est constaté une qualité hétérogène sur le bassin. Par exemple, l'oxygénation des eaux qui est globalement bonne, peut poser des problèmes sur les petits affluents de l'Isle et de la Dronne médiane. S'il est difficile de dégager une tendance quant à l'évolution de la qualité physico-chimique sur le bassin, force est de constater que les paramètres biologiques eux se dégradent.

Synthèse des discussions

Qualité générale

La qualité des eaux est une préoccupation importante auprès des acteurs qui reconnaissent la présence de problèmes pouvant impacter les activités humaines.

Qualité chimique et physico-chimique

Les principaux paramètres cités comme étant problématiques sont les nitrates et la question de leur toxicité, les phytosanitaires (des pics de glyphosate sont observés lors de certaines campagnes de mesure), le phosphore, l'arsenic et le mercure. La température est également citée comme étant un paramètre dégradant certaines rivières. Ces préoccupations sont hétérogènes selon les territoires et les petits affluents plus sensibles aux pollutions.

Qualité biologique et bactériologique

Des problèmes biologiques sont également indiqués. Les habitats aquatiques peuvent être dégradés et les indices biologiques (insectes aquatiques et végétation) sont plus ou moins bons. L'été, une surabondance d'algues est également remarquée. Les problèmes de turbidité (présence de matières en suspension), essentiellement suite à des orages sont évoqués.

Les développements de cyanobactéries sont principalement présents dans les étangs qui peuvent les relarguer dans les rivières à l'image de l'incident ayant eu lieu en 2006 sur le cours d'eau de la Valouse. Les étangs à problème sont le plan d'eau de Meuzac (sur la Boucheuse), le plan d'eau d'Arfeuille (sur la Loue), le plan d'eau de Lubersac (sur l'Auvézère) et le plan d'eau de la Barde (sur la Valouse).

Qualité des eaux destinées à la production d'eau potable

Les situations au sein du bassin Isle Dronne sont hétérogènes en termes de qualité des eaux brutes prélevées. Les eaux brutes issues des forages profonds sont de meilleure qualité que celles issues des eaux superficielles (rivières et nappes alluviales).

Des concentrations supérieures aux normes de potabilisation peuvent être ponctuellement observées. La qualité de certaines eaux brutes, notamment sur l'amont ne permet plus leur exploitation pour l'approvisionnement en eau potable. Enfin, des substances interdites (pesticides-produits phytopharmaceutiques) depuis plus de 10 ans sont encore observées sur certains captages.

Par secteur

Sur l'Isle la qualité de l'eau est dégradée. Sur l'amont il est observé des traces d'arsenic et des traces ponctuelles d'atrazine. Le secteur de Périgueux reste un point noir, avec une prolifération d'herbiers ou d'algues ainsi qu'un envasement en aval de Mussidan. Plus à l'aval, la pollution par les produits phytosanitaires de la Barbanne (secteur viticole) est élevée. Dans sa partie fluvio-maritime l'Isle est également impactée par la remontée du bouchon vaseux depuis l'estuaire de la Gironde. Sur l'Auvézère, la qualité de l'eau est jugée bonne même si les herbiers disparaissent.

Sur la Dronne, certaines campagnes de mesures présentent des teneurs en nitrates supérieures à 100 mg/l qui sont jugées comme des problèmes très ponctuels. Des pics de glyphosates ont été observés sur une prise d'eau potable en 2012. Sur

la Lizonne malgré la présence de mousses, il n'y a pas de problèmes majeurs de qualité d'eau.

En termes d'évolution

Statuer sur une réelle évolution de la qualité de l'eau est difficile et les avis peuvent diverger d'un acteur à l'autre.

▪ Evolution générale

Certains paramètres s'améliorent suite aux efforts engagés, mais les concentrations d'autres paramètres augmentent (les nitrates en Charente et les cyanobactéries en Haute-Vienne sont cités). La qualité s'améliore sur l'Isle, particulièrement aux alentours de l'agglomération de Périgueux, mais régresse sur la Dronne aux alentours de Brantôme et Bourdeilles. Sur la Tude certains indicateurs tels que la présence de loutres laissent à penser que la qualité de l'eau est en amélioration.

La température des eaux, particulièrement à l'étiage, est en augmentation depuis une vingtaine d'années. Il s'agit du paramètre ayant le plus évolué

sur la Dronne avec des températures qui peuvent être supérieures à 17 °C. De manière générale, l'oxygénation des cours d'eau est en diminution. Concernant les nappes phréatiques, celles-ci sont dégradées depuis une vingtaine d'années à cause de l'utilisation des nitrates, des pesticides et produits phytopharmaceutiques.

▪ Evolution de la biologie

De manière générale, la biomasse des rivières diminue depuis une quarantaine d'années. Une disparition d'espèces indicatrices de la bonne qualité des milieux est observée (poissons, micro-faune, herbiers).

▪ Présence de déchets

Pour certains participants, la présence de déchets est moins importante que par le passé. Pour d'autres en revanche, elle serait de plus en plus importante, notamment au niveau des ouvrages transversaux et parfois même des résurgences. Le secteur de Bourdeilles sur la Dronne est indiqué pour être impacté.

LES FACTEURS D'INFLUENCE DE LA QUALITE DES EAUX

Résumé des éléments de débat

L'évolution de la qualité des eaux est fonction des pressions qui s'exercent sur le milieu naturel. Sur le bassin, plusieurs types de pressions sont susceptibles d'altérer la qualité de l'eau. Il s'agit des pressions sur la ressource en eau (concentration des polluants), des pressions morphologiques (étangs, seuils, recalibrages) qui limitent le pouvoir auto-épuration des rivières, mais également des rejets agricoles, domestiques et industriels.

Synthèse des discussions

La qualité des eaux est le résultat de plusieurs facteurs d'influence qui peuvent être le fait d'actions collectives ou individuelles, et de facteurs naturels. La part de chaque facteur dans les résultats d'analyse est parfois difficile à détecter. La qualité est liée à l'apport de nutriments, à l'utilisation de produits phytosanitaires, aux rejets des activités humaines, etc. Certains de ces produits rejetés peuvent même persister pendant plusieurs années dans les milieux.

L'aménagement du territoire, l'artificialisation des sols (pratiques agricoles et urbaines), l'aménagement des cours d'eau, de l'espace rivière et du bassin versant, augmentent également la vulnérabilité aux pollutions.

Des liens entre la qualité et la quantité d'eau

Le débit des rivières qui reçoivent ces substances polluantes est un facteur d'influence important.

En effet, il conditionne l'effet dilution des éléments. Les grands axes possèdent une meilleure capacité de dilution par rapport aux petits affluents. Ces derniers présentant une vulnérabilité accrue lors des périodes d'étiage. Les affluents de la Dronne en Charente, la Saye et la Barbanne, sont cités pour être vulnérables aux pollutions à l'étiage. Les faibles débits induisent également des augmentations de températures qui, conjuguées à la concentration des pollutions, provoquent le développement de cyanobactéries.

A l'inverse, lors d'épisodes pluvieux, le lessivage des sols accroît les apports aux cours d'eau (ma-

tières en suspension, molécules polluantes, etc.). Toutefois **il est reconnu que les crues sont utiles aux milieux et participent à la dynamique fluviale en permettant le transit des sédiments**. L'absence de débits suffisants et de crues est d'ailleurs citée pour être un facteur de la remontée du bouchon vaseux sur l'Isle.

Des liens entre qualité des eaux et fonctionnalité des milieux

La qualité de l'eau est également liée au degré de fonctionnalité des milieux naturels et donc à leur capacité d'autoépuration. Une rivière dynamique avec une ripisylve en bon état et des zones humides fonctionnelles sera plus apte à « traiter » les pollutions.

Les types de dégradation des milieux mentionnés par les participants sont le recalibrage (Vern, Lizonne et Tude), la présence de seuils, l'envasement de rivières (Isle) et la perte de milieux humides.

Des liens entre qualité des eaux superficielles et souterraines

Des liens existent entre la qualité des eaux superficielles et souterraines (plus ou moins profondes) mais sont mal connus. Il est difficile d'évaluer les transferts d'éléments polluants entre ces ressources, d'autant plus dans les secteurs karstiques réputés plus vulnérables. Les transferts pouvant s'y effectuer rapidement et sur de grandes distances.

Des questionnements se posent sur la vulnérabilité des nappes captives telles que le Turonien. Des forages agricoles mal réalisés pourraient avoir créés des liens entre ces eaux profondes et superficielles.

Les seuils et plans d'eau

La forte présence de seuils et d'étangs et leur mauvaise gestion est considérée comme un facteur important dans la dégradation de la qualité des eaux. Par effet « retenue », ils concentrent les polluants dans les eaux, mais aussi dans les sédiments. Cette accumulation est considérée comme une « bombe à retardement » vis-à-vis de la qualité de l'eau et des milieux en aval. Le temps de séjour des eaux étant plus long, la température augmente, les taux d'oxygène peuvent être faibles et la concentration des nutriments provoquer le développement de cyanobactéries ou d'espèces invasives.

Beaucoup de ces ouvrages n'ont plus d'usage aujourd'hui. Leur mauvaise gestion accentue leurs effets néfastes sur la qualité de l'eau, notamment lors des vidanges. Le relargage de boues et de pollutions peut impacter le lit et les habitats de la rivière ainsi que la qualité des eaux sur des kilomètres à l'aval et ce pendant plusieurs années. La présence d'éléments tels que l'arsenic ou le mercure dans les sédiments des plans d'eau (plan d'eau de la Barde) ou dans les retenues sur l'Isle amont, est une préoccupation des participants. Le devenir de ces vases contaminées pose question lors des opérations de vidange.

Plus que leurs impacts individuels, leur multiplicité et leur concentration sont problématiques.

▪ Les seuils

De manière générale, la présence importante de barrages dégrade la qualité des eaux. La succession des seuils sur l'Isle est d'ailleurs à l'origine du report d'atteinte en 2027 du bon état des eaux, demandé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Des déchets peuvent aussi être concentrés à leurs abords. Néanmoins pour certains, les seuils permettent d'oxygéner l'eau. L'impact du barrage de Miallet sur la température des eaux de la Dronne n'est pas évalué.

▪ Les étangs

Souvent au fil de l'eau, les étangs sont concentrés dans la Double et sur l'amont du bassin. La plupart des étangs à l'amont sont concernés par des problèmes de cyanobactéries. Des températures élevées sont aussi observées en aval de certains sites sur la Dronne (26°-27°) ce qui impacte fortement les populations de truites.

Des équipements (dérivations, moines, bassins de décantation) permettent de limiter les effets négatifs, mais leur coût est élevé.

Les rejets domestiques

Malgré des améliorations et les efforts réalisés par les collectivités, certains systèmes d'assainissement (collectifs et non collectifs) sont encore défectueux et leurs rejets, ponctuels ou diffus, impactent la qualité des eaux du bassin. A noter également que la pression touristique est plus forte lors de la période d'étiage, période où les milieux sont plus sensibles (*cf. lien avec la quantité d'eau*). La présence de résidus médicamenteux non traités par les systèmes d'assainissement (collectifs et individuels) est une forte préoccupation du territoire.

- **L'assainissement non collectif, une solution pour les territoires ruraux mais des efforts à réaliser**

Les systèmes d'assainissement non collectif sont des dispositifs adaptés aux territoires ruraux. Cependant, sur certains secteurs, les sols argileux ne permettent pas un fonctionnement optimal de ces systèmes. La capacité d'infiltration des sols est parfois mal prise en compte lors de la mise en place des dispositifs qui sont alors inadaptés.

Certains assainissements non collectifs ne sont pas aux normes et des rejets directs peuvent être constatés sur le bassin, comme sur la Lizonne et la Saye.

- **L'assainissement collectif**

Les collectivités ont réalisé de gros efforts depuis quelques années. Une amélioration de la qualité est particulièrement notée aux alentours de l'agglomération de Périgueux depuis les années quatre-vingt, et la mise en route de nouvelles stations d'épuration comme à Ribérac concourt à l'amélioration de la qualité des eaux.

Malgré cela **le rejet direct des eaux traitées dans les rivières impacte la qualité des eaux.** Des solutions alternatives comme l'infiltration des rejets sont encore trop peu développées. Il est aussi évoqué un manque de prise en compte du débit des cours d'eau pour évaluer leur capacité à diluer les rejets des stations d'épuration, particulièrement à l'étiage. Certaines stations ne traitent pas suffisamment le phosphore (La Coquille et Bussière Galant) ou rencontrent des problèmes de fonctionnement (bassin de la Dronne, commune de Saint Pardoux). Malgré les améliorations, le secteur de Périgueux reste sensible aux rejets. Des pollutions liées aux rejets sont également localisées sur la Saye et la Barbanne.

Concernant les réseaux collectifs, nombre d'entre eux sont encore unitaires (eaux usées + pluviales). Par temps de pluie, ces réseaux sont alors surchargés et doivent parfois déverser une partie de leurs eaux (mélange d'eaux usées brutes et d'eaux pluviales) à la rivière. Des problèmes de réseaux sont évoqués dans les secteurs de Libourne et Périgueux.

Les produits pharmaceutiques non traités par les stations d'épuration sont une préoccupation pour beaucoup d'acteurs, notamment à l'aval des communes disposant d'hôpitaux.

La part relative de l'impact des rejets domestiques en azote et phosphore par rapport aux rejets agri-

coles est mal connue, et les participants s'interrogent sur ce rapport, et le lien avec l'augmentation des taux de nitrate et phosphore dans les eaux. L'épandage de boues d'épuration à Saint Paul la Roche est évoqué comme étant un point noir sur le bassin par certains participants.

Pratiques agricoles

Les pratiques agricoles sont à l'origine d'apports de nutriments (azote et phosphore), et de pesticides et produits phytopharmaceutiques dans les rivières. **Les pressions sont hétérogènes sur le bassin et plus importantes dans les secteurs spécialisés (céréales, vignes, pommes, élevages).** La monoculture, plus polluante que la polyculture, tend à se développer sur le bassin.

Au-delà des apports aux sols, les pratiques de drainage amplifient les transferts de polluants vers les cours d'eau tout comme l'homogénéisation des parcelles (disparition du bocage, etc.) facilite le lessivage des sols et les transferts de matières en suspension vers les rivières.

Si l'agriculture est à l'origine de nombreuses pollutions, des efforts sont réalisés par la profession agricole, notamment dans la formation des exploitants à l'utilisation des produits phytosanitaires, et dans la mise aux normes des bâtiments d'élevage. La baisse de l'utilisation des produits (phytosanitaires, engrais) est aussi à mettre en relation avec l'augmentation de leur prix. Des améliorations sont aussi effectuées dans l'aménagement des parcelles, avec la replantation de haies, la mise en place de bandes enherbées, et de ripisylves sur certains secteurs. La réglementation est également plus stricte sur l'utilisation des produits phytosanitaires et engrais.

Cependant, il est aussi relevé que certains agriculteurs manquent encore d'information et de sensibilisation sur les produits phytosanitaires. Des pratiques de désherbage des clôtures, souvent situées en bord de rivières, ont également été mentionnées. Les bandes enherbées sont trop peu généralisées et la multiplication des petites parcelles, où leur mise en place n'est pas obligatoire, peut contribuer de manière significative à la dégradation de la qualité de l'eau. La culture sur coteaux pentus est aussi évoquée comme étant une source importante d'apports en nitrate et phosphate, par ruissellement, en plus des problèmes d'érosion des sols.

▪ Par type de pratique

Concernant les grandes cultures, la vallée de l'Isle est majoritairement céréalière. Les pollutions peuvent être liées à l'apport de phosphore, d'azote, de pesticides et de produits phytopharmaceutiques, conjugué à des problématiques de ruissellement et de drainage des terres. La Lizonne et la Tude sont majoritairement des bassins de grandes cultures.

La culture des pommes est répandue sur l'amont du bassin (partie limousine). Les pressions sont essentiellement liées à l'utilisation de produits phytosanitaires. Une étude nationale met en avant les effets négatifs de ces pollutions dans la région Limousin.

Sur la partie aval, la culture de la vigne est majoritaire. Les pollutions sont principalement liées à l'emploi de traitements sur les vignes, mais également aux rejets vinicoles. La Barbanne est particulièrement visée.

Enfin l'élevage est présent sur l'ensemble du bassin, même si cette pratique est beaucoup plus développée à l'amont. Il peut exister de mauvaises pratiques de gestion des effluents d'élevage, et quelques problèmes d'épandage de lisier en bordure des cours d'eau. Les secteurs de Saint Hilaire les Places et le bassin de la Beauronne sont cités. L'abreuvement du bétail en rivière dégrade ponctuellement la qualité des eaux par l'apport de matières en suspension sur le Vern, la Dronne et la Lizonne.

Utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités et les particuliers

La pollution engendrée par l'usage non agricole des phytosanitaires est importante et souvent sous-estimée. Ces produits sont fréquemment mal utilisés par manque de connaissances et de formations. De plus certains produits sont réglementés pour les usages agricoles mais pas forcément pour les usages privés. L'entretien des voies ferrées et des routes est encore souvent réalisé au moyen de ces produits (la voie ferrée assurant la liaison Limoges-Bordeaux est citée).

▪ Collectivités

Les collectivités sont de plus en plus sensibilisées à la question de l'utilisation des produits phytosanitaires. Les participants considèrent qu'elles doivent montrer l'exemple. Les Conseils généraux de la Dordogne et de la Gironde ont d'ailleurs mis en place des chartes « zéro pesticide » auxquelles les communes peuvent adhérer. Néanmoins

quelques points durs comme l'entretien des cimetières et des stades peuvent freiner les élus. Les bonnes pratiques évoquées pour ne plus utiliser de produits phytosanitaires sont l'entretien des routes départementales de la Dordogne et l'entretien de la zone de Dagueys sur la Commune des Billaux.

▪ Particuliers et privés

Les particuliers sont aussi consommateurs de ces produits. Certains riverains de l'Isle utilisent également des produits interdits pour le nettoyage des écluses. Les particuliers sont souvent mal informés sur les dosages à réaliser et méconnaissent les impacts sur la qualité des eaux. La communication et la formation sont des points essentiels que les collectivités tendent à mettre en place pour toucher les particuliers.

Les pratiques sylvicoles

L'impact de la sylviculture sur la qualité des eaux est relativement faible et n'est pas assimilable à celui de l'activité agricole. Seules les exploitations de peupleraies et de pins maritimes sur sols pauvres sont enrichies, par des apports d'engrais localisés en pied d'arbres, et l'utilisation de produits phytosanitaires est faible.

Néanmoins, sur l'amont du bassin versant, le remplacement des châtaigniers par des résineux (y compris en bord de rivière) tend à acidifier les sols et à modifier la qualité des eaux.

Industrie

Les différents usages industriels de l'eau peuvent avoir des conséquences différentes sur la qualité des eaux : l'eau utilisée pour le refroidissement industriel peut avoir un impact thermique alors que l'eau utilisée pour le nettoyage de matériels ou de locaux peut avoir un impact qualitatif sur la ressource, si les rejets ne sont pas correctement traités. Certaines industries d'exploitation de granulats ne respectent pas la réglementation (gestion des eaux de process en circuit fermé) et rejettent des matières en suspension qui peuvent être problématiques pour le bon fonctionnement des rivières. Le traitement de rejets liés aux industries agro-alimentaires peut dysfonctionner avec des impacts importants, notamment en tête de bassin versant (tanneries, papèteries).

Les anciennes exploitations minières impactent toujours la qualité des eaux avec la présence d'arsenic et de mercure, principalement sur l'Isle amont et la Dronne.

Les améliorations dans le traitement des rejets industriels sont jugées trop lentes et le problème des métaux lourds important.

Ruissellements et lessivage des sols

Les phénomènes de lessivage des sols accentuent les problèmes de qualité des eaux. Sur certains secteurs, les différents éléments (azote, phosphore, phytosanitaires) ne peuvent se fixer à cause de la fragilité des sols. Ils sont alors facilement entraînés vers les milieux aquatiques. Une étude réalisée sur les secteurs de Monpont et Mussidan montre que les sols sont fragiles dans la vallée de l'Isle.

L'imperméabilisation des sols (urbanisation, réseaux routiers) et la suppression des éléments de type haies, accélèrent également les transferts de produits (hydrocarbures, phytosanitaires, etc.) vers la rivière. Le secteur le long de la départementale 709 sur la Beauronne est cité pour être impacté par ce type de pollution, comme celui de la natio-

nale 21 (secteurs de La Coquille et de Firbeix). Les bassins de rétention des eaux pluviales et les bassins de décantation ne sont pas assez nombreux, particulièrement au niveau de l'autoroute A20. Le salage hivernal de cette dernière impacte les ruisseaux de tête de bassin sur l'Auvézère.

Autres

Les espèces invasives influencent la qualité des eaux et des milieux (*cf. partie patrimoine naturel*). La prolifération des ragondins est un facteur d'apport de bactéries impactant la qualité sanitaire des cours d'eau (baignade et eau potable). Le développement excessif de certains herbiers aquatiques est consommateur d'oxygène et peut accentuer la dégradation de la qualité de l'eau (baisse d'oxygène, etc.).

Sur l'Isle, il existe un problème ponctuel lié à un site de ball-trap, et des résurgences peuvent être utilisées comme des lieux de décharge sauvage.

LES CONSEQUENCES ET LES IMPACTS DE LA QUALITE DE LA RESSOURCE

Résumé des éléments de débats

L'évolution de la qualité des eaux a un impact direct sur le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et des milieux qui y sont associés. L'Homme, de par ses activités et ses besoins, est également dépendant de la qualité de la ressource en eau, comme par exemple pour la production d'eau potable, ou le développement d'activités touristiques (baignade, pratique du canoë). C'est pourquoi toute dégradation de la qualité des rivières peut avoir des conséquences écologiques (disparition d'espèces emblématiques comme la moule perlière par exemple) et économiques (recherche de nouvelles sources d'approvisionnement en eau potable, ou encore baisse de la fréquentation touristique).

Synthèse des discussions

Des conséquences sur l'approvisionnement en eau potable

- Une qualité des eaux brutes plus ou moins bonne

Des problèmes importants sur le secteur de l'Isle amont et de l'Auvézère sont indiqués, avec certains captages qui ne seraient plus aux normes ou encore des incidents tels que celui survenu sur la commune de La Coquille en 2006. Les problèmes d'arsenic sur la partie amont de l'Isle (secteur de La Roche l'Abeille) ont conduit à l'arrêt de l'exploitation pour l'eau potable en 1982. Les communes anciennement desservies sont aujourd'hui alimentées par le bassin de la Vienne.

Des dérogations sont parfois accordées pour l'exploitation de certains captages, et des techniques de dilution des eaux utilisées pour disposer d'une qualité d'eau suffisante. **L'abandon de captages en eaux superficielles au profit de forages plus profonds est le témoin de la dégradation de la qualité de cette ressource.**

- Des coûts pour la collectivité

Les coûts de ces évolutions peuvent avoir de lourdes incidences financières pour les collectivités qui les supportent. L'exemple d'une commune de 2500 habitants sur la Dronne, qui a dû investir 2,5 millions d'euros afin de prélever dans des eaux plus profondes et celui de La Coquille avec la mise en place d'une station de traitement pour éliminer les pesticides et les cyanobactéries sont cités. Constat est fait que le traitement d'eaux brutes de

bonne qualité est techniquement plus facile et moins onéreux, et des craintes sont exprimées quant à l'apparition de problèmes de qualité d'eau au niveau des captages.

Les participants sont également préoccupés par les dangers sur la santé que peuvent représenter les perturbateurs endocriniens qui sont possiblement présents dans les eaux brutes.

Des conséquences sur les milieux aquatiques

Si la qualité des eaux impacte l'approvisionnement en eau potable, elle touche avant tout les milieux aquatiques et les espèces qui y vivent. Certains milieux peuvent s'appauvrir en raison de la mauvaise qualité de l'eau, du colmatage des substrats et des problèmes de turbidité. Les niveaux de température non adaptés, influencent également les populations piscicoles sensibles telles que la truite. Le développement d'espèces végétales non désirées peut être accentué par les apports en nutriments et des températures trop élevées.

Les cours d'eau cités pour être impactés sont la Saye et la Barbanne qui subissent des mortalités piscicoles, l'Auvézère où les herbiers nécessaires aux dépôts des pontes de certaines espèces disparaissent, l'Isle avec des proliférations d'espèces végétales de type algues ou jussie.

Des conséquences sur les activités humaines

L'apparition de cyanobactéries en raison de l'eutrophisation des eaux peut entraîner des interdictions de baignade en rivière ou plans d'eau. Le territoire amont, dont l'activité touristique est

en partie liée à la présence de ces plans d'eau, est particulièrement touché. La baignade a été interdite dans les plans d'eau de Meuzac, d'Arfeuille et de Lubersac. La lutte contre les cyanobactéries est coûteuse à mettre en place et nécessite d'être renouvelée chaque année. Afin de limiter l'impact économique que représentent ces fermetures, plusieurs collectivités ont mis en place des accès gratuits aux piscines municipales.

En rivière, quelques problèmes ponctuels sont observés à Aubeterre sur Dronne. Sur l'Isle, la pratique de la baignade est peu répandue en raison d'une qualité des eaux insuffisante (un seul lieu de baignade identifié à l'aval) et les suivis bactériologiques peu nombreux. Néanmoins, la pratique de loisirs nautiques en contact direct avec l'eau, tels que le canoë, préoccupent plusieurs participants. Sur certains secteurs, la présence abondante de végétation aquatique (type jussie) peut perturber la pratique des loisirs nautiques.

Les piscicultures alimentées par les cours d'eau peuvent également être touchées par une mauvaise qualité des eaux.

Sur la partie fluvio-estuarienne, la présence du bouchon vaseux rend difficile l'entretien d'équipements liés aux activités fluviales (pontons, cales et quais, etc.).

Enfin, la dégradation de la qualité des eaux peut influencer les pratiques d'élevage, et impacter la santé des cheptels. La création d'abreuvoirs sur la commune de Ségur Le Château a été rendue nécessaire en raison d'une mauvaise qualité des eaux.

LA GESTION DE LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU

Résumé des éléments de débat

En France et en Europe, il existe de nombreux textes réglementaires et outils de gestion pour préserver l'état de la ressource en eau parmi lesquels on retrouve la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, la Directive Eaux Résiduaires Urbaines, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ou encore des zonages réglementaires (zones vulnérables nitrates et zones sensibles à l'eutrophisation). En complément de cela, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour Garonne, définit sur le bassin des zones de vigilances vis-à-vis des pollutions diffuses agricoles. Ces zonages couplés à des outils tels que les Plans d'Action Territoriaux (PAT) Dronne ou Auvézère permettent de mettre en œuvre des actions pour limiter les pressions sur les milieux aquatiques. Malgré tous ces dispositifs, de nombreuses questions subsistent quant à la prise en compte des polluants dit « émergents » (résidus médicamenteux...).

Synthèse des discussions

Un besoin de gestion intégrée

La qualité de l'eau n'est pas appréhendée à l'échelle des bassins versants et il y a un manque de cohérence des actions pour traiter les pro-

blèmes d'amont à l'aval. Les nombreux échanges montrent que les facteurs d'influence de la qualité sont multiples, souvent cumulés et nécessitent une approche intégrée, même s'il est difficile de prendre en compte toutes les composantes.

Même s'il est important de mener des actions curatives, les actions préventives sont essentielles pour améliorer la qualité des eaux, en réduisant tout d'abord les sources de pollution et de pression. Prévenir des pollutions est par ailleurs moins onéreux que de mener des actions curatives. La priorisation des actions est aussi un gage d'efficacité. Les moyens mis en œuvre (accompagnement financier et technique) ne sont pas assez importants.

Réglementation générale

De nombreuses réglementations existent afin d'encadrer les activités et de réduire leurs impacts sur la qualité de l'eau : réglementation concernant les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, la définition des zones vulnérables aux nitrates, etc.

- **Un respect de la réglementation insuffisant**

Le respect de la réglementation doit permettre de limiter les effets négatifs des activités, mais force est de constater que celle-ci n'est pas toujours respectée. Elle est parfois mal connue et mal appliquée. De manière générale, les moyens de contrôle sont insuffisants, et les procédures liées aux procès-verbaux longues. Il faut souligner que depuis une trentaine d'années des progrès ont été fait sur l'Auvézère amont avec l'établissement de procès-verbaux à propos de rejets d'abattoirs, ou encore de réseaux d'assainissement non conformes.

Malgré des efforts, la mise aux normes de certains dispositifs est encore insuffisante (étang, assainissement non collectif). Ces retards peuvent être en partie expliqués par des coûts parfois trop élevés pour les particuliers. Concernant les étangs, dans le cas où aucun usage n'est avéré, plusieurs participants mentionnent leur effacement comme solution envisageable car moins coûteuse que l'entretien et la mise aux normes.

- **Une réglementation peu ambitieuse**

Certains participants déplorent un manque de réglementation pour mieux protéger la qualité de la ressource en eau. Les points évoqués concernent les bandes enherbées, qui sont considérées

comme de bons dispositifs pour éloigner les pressions, mais qui ne sont pas obligatoires pour l'ensemble des cours d'eau, ou encore les rejets des stations d'épuration ou des industries, dont l'infiltration avant rejet dans les rivières n'est pas obligatoire. Certains seuils ne semblent pas non plus adaptés aux milieux et aux espèces comme cela peut être le cas avec les nitrates. Pour cette substance le seuil de bon état, calqué sur le seuil de potabilisation de l'eau (50 mg/l), est beaucoup trop élevé pour les moules perlières (survie menacée au-delà de 10 mg/l).

Protection des captages d'approvisionnement en eau potable

De manière générale, les moyens mis en œuvre pour protéger les captages d'eau potable ne sont pas suffisants. La protection et les actions à mettre en place sur les zones d'alimentation des captages sont une priorité pour les participants, qui jugent que la gestion actuelle n'est pas intégrée. Les activités humaines sont encore trop proches de ces zones (rejets d'assainissement et utilisation de produits phytosanitaires). Il est souligné que le manque de maîtrise foncière par les collectivités des terrains à proximité des zones de captage peut être un frein à leur protection.

De plus la réglementation liée à la protection des captages d'eau potable n'est pas toujours respectée, notamment sur l'amont. Des programmes d'actions renforcées sont néanmoins en cours sur quelques captages du bassin. Il s'agit du Programme Ressource sur les captages Grenelle identifiés en Charente, ou encore du Programme d'Actions Territorial Dronne, qui a permis de travailler de manière transversale avec les agriculteurs, les collectivités et le Conseil général de la Dordogne afin de sensibiliser les acteurs concernés sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Ces captages Grenelle sont mieux protégés (réglementation plus stricte et programmes d'actions) mais nécessitent des investissements importants.

Planification urbaine et assainissement

Les outils d'aménagement du territoire sont des leviers intéressants pour concilier amélioration de la qualité des eaux et maintien d'un tissu économique. Le développement de l'urbanisme doit être contrôlé, notamment en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols via les documents d'urbanisme.

- **Assainissement**

Les efforts de mise aux normes des systèmes de collecte et d'assainissement collectifs et non collectifs sont réels mais pas assez rapides et les moyens trop faibles. Les schémas d'assainissement réalisés par les communes sont souvent obsolètes et il s'avère également que les autorisations de rejets délivrées par l'administration ne tiennent pas suffisamment compte de la fragilité des milieux récepteurs. La réglementation actuelle ne prend également pas en compte, l'existence de nouveaux polluants (résidus médicamenteux...).

La gestion de l'assainissement collectif peut manquer de cohérence. Les compétences des collectivités en matière de gestion des eaux usées sont parfois éclatées. Certaines collectivités ont la compétence pour le traitement mais pas pour la collecte. Souvent gérées par affermage, les collectivités délèguent au fermier et ne contrôlent pas suffisamment leurs interventions. Ces problèmes de compétence se retrouvent également pour les eaux pluviales. Les travaux sur les réseaux sont coûteux pour les collectivités et le manque de financement est déploré par plusieurs participants.

Les systèmes d'assainissement non collectifs sont contrôlés par les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ces services sont de la compétence des communes, qui peuvent se regrouper. Les contrôles et diagnostics sont à des états d'avancement divers sur le bassin. Sur certains secteurs, les dispositifs ne sont conformes qu'à hauteur de 50 %, et 5 % des particuliers refusent les contrôles. Il est à noter que ces installations non conformes vis-à-vis de la réglementation ne sont pas nécessairement polluantes.

Gestion de la rivière et des zones humides

Des erreurs de gestion de la ripisylve ont été faites au cours des 10 dernières années, principalement à cause d'une méconnaissance des bonnes pratiques et de leurs rôles (épuration des eaux, filtre pour les particules, habitat, corridor écologique). Les recommandations de gestion pour que ces boisements de rive soient fonctionnels sont parfois difficiles à assimiler aujourd'hui pour les riverains et les collectivités. La Tude est un bassin pilote pour la restauration de la ripisylve. Les boisements rivulaires sont replantés et un programme de mise en place d'abreuvoirs est également en cours.

La gestion des ouvrages (seuils et plans d'eau) est une problématique importante pour les participants. Souvent mal gérés, leur entretien et leur

mise aux normes sont coûteux et parfois trop complexe d'un point de vue administratif. Ces ouvrages sont généralement privés et les réflexions pour limiter leurs effets négatifs ne sont pas menées à une échelle cohérente. Les actions restent ponctuelles.

La préservation des zones humides, trop peu prise en compte dans les documents d'urbanisme et les pratiques agricoles, est aussi mise en avant.

Les pratiques agricoles

Les pratiques agricoles évoluent depuis quelques années mais les réflexions sur l'avenir de l'agriculture du bassin ne sont pas encore assez avancées. Elles doivent tenir compte des aspects économiques et environnementaux. La mise en œuvre de pratiques raisonnées, adaptées aux territoires, est encore peu effective, et la qualité des sols peu prise en compte dans le choix des pratiques, même si les volontés politiques tendent à vouloir travailler sur certains sujets, tels que la problématique des nitrates et des pesticides et produits phytopharmaceutiques. Il est aussi indiqué que la spécialisation des agriculteurs leur permet de développer leurs compétences (formation, meilleure maîtrise des techniques), ce qui devraient faciliter une meilleure prise en compte environnementale.

- **Les programmes d'action territoriaux**

Les programmes d'actions territoriaux (PAT) Auvergne et Dronne, menés entre 2007 et 2012, ont permis de mettre en place des actions auprès des agriculteurs (abreuvoirs, contractualisation de Mesures Agro-Environnementales, mise aux normes de bâtiments) et des particuliers (journées d'information) afin qu'ils améliorent leurs pratiques. Ils ont également permis d'expérimenter des pratiques telles que les techniques culturales simplifiées, le désherbage mécanique ou encore la culture de pièges à nitrates.

- **Les labels et chartes**

Les Appellations d'Origine Protégée (AOP) permettent de garantir la qualité des produits. Les cahiers des charges associés imposent le respect d'un certain nombre de règles. Sur le bassin, l'AOP concernant les pommes golden impose un nombre limité de traitements mais celui-ci est encore jugé trop élevé. Certaines chambres d'agriculture ont aussi développé des chartes de bonnes pratiques.

La compréhension des points de blocage de la mise en œuvre d'actions pour protéger et reconquérir la qualité de l'eau est une composante importante

pour proposer des améliorations. La concertation pour comprendre les besoins et les problèmes des acteurs concernés est un gage de réussite.

Même si les outils contractuels disponibles (mesures agro-environnementales territorialisées, etc.) permettent d'améliorer la prise en compte de la ressource en eau dans les pratiques, ils sont jugés trop territoriaux (réservés à de petits territoires) et pas assez généralisés.

Manque de connaissance et de suivi

Certains paramètres de la qualité des eaux sont bien suivis alors que d'autres le sont beaucoup moins bien qu'ils préoccupent bon nombre d'acteurs. Il s'agit de la température des eaux, des métaux lourds, des molécules chimiques (type pyralène), des résidus médicamenteux ou encore des pesticides et produits phytopharmaceutiques. Les secteurs sensibles aux pollutions vis-à-vis de ces paramètres ne sont pas assez suivis, notamment en période d'étiage lorsque les milieux sont les plus sensibles. L'absence d'études sur l'effet cocktail du mélange des substances est également une préoccupation des participants.

Un manque de connaissance est indiqué sur la pollution des sédiments des retenues, sur les systèmes karstiques et sur la répartition agricole et non agricole des apports en azote et phosphore.

La difficulté d'accès aux données de la qualité de l'eau en « temps réel » et le manque d'interprétation ne permettent pas une bonne diffusion auprès du public et ni d'être réactif.

Concernant les actions à mener pour améliorer la qualité des eaux, il est important d'évaluer leur pertinence en rapport avec le gain attendu. Le développement d'une politique de mise en place d'abreuvoirs est pris en exemple.

Un manque d'information, de sensibilisation et de pédagogie

Même si la préservation de la ressource en eau est de plus en plus importante aux yeux des citoyens, le grand public n'est pas assez sensibilisé sur la qualité des eaux du bassin (eau potable et rivières) et sur les conséquences de sa dégradation (risque pour la santé humaine, etc.).

Les données sur la qualité de l'eau leur sont par ailleurs difficiles d'accès. L'évolution de la percep-

tion des particuliers sur l'entretien des espaces publics est nécessaire.

Les associations, collectivités (Etablissement Public Territorial de Bassin, Syndicats de rivière, Conseils généraux) sont des acteurs essentiels pour mener des actions de sensibilisation du grand public. Ces actions peuvent avoir des effets positifs dans les changements de comportement des citoyens comme cela a été le cas sur la thématique des déchets.

Un manque général d'information sur la réglementation est mis en avant par de nombreux participants. Les riverains, les propriétaires d'étangs et de seuils manquent de connaissance sur la réglementation et sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour ne pas altérer la qualité des eaux et l'état des rivières (intérêt des bandes enherbées et des ripisylves, etc.).

LES ETIAGES

LA SITUATION DES ETIAGES

Résumé des éléments de débats

L'étiage est la période où les débits et les hauteurs d'eau deviennent faibles dans les rivières. Sur le territoire Isle Dronne, c'est en général l'été, voire au début de l'automne, que le tarissement est le plus fort, lié aux pluies moins abondantes, à des températures élevées et à une végétation qui provoque une évapotranspiration parfois importante. Le contexte géologique intervient également sur le fonctionnement des cours d'eau et sur les niveaux observés au cours de l'étiage. Dans le secteur des calcaires karstifiés de la partie médiane du bassin, la présence de failles peut par exemple provoquer le transfert d'eau de surface vers des galeries souterraines. Ainsi, tous les cours d'eau n'ont pas une sensibilité naturelle équivalente. Les grands axes sont par ailleurs moins vulnérables à l'assèchement que de nombreux affluents du territoire.

Synthèse des discussions

Les débits d'étiage...

Tous les acteurs ont conscience que la ressource en eau est limitée dans le temps et l'espace.

L'étiage est reconnu comme étant un phénomène naturel devant lequel les cours d'eau ne sont pas égaux. Si sur le territoire amont, l'étiage n'est pas perçu comme étant un problème, les acteurs des secteurs médian et aval considèrent que c'est une période difficile pour les milieux aquatiques. De la même façon, **le petit chevelu est perçu comme plus impacté et vulnérable que les grands axes** tels que l'Isle et la Dronne. Les têtes de bassin sont quant à elles, considérées comme stratégiques et prioritaires pour la préservation de la ressource en eau.

Parmi les cours d'eau jugés comme sensibles et vulnérables sont cités le Vern, la Tude (en particulier sa partie médiane à sec 4 années sur 5), les affluents de la Lizonne, l'Euhe, le Boulou, la Beaunonne de Chancelade, la Beaunonne des Lèches, l'Auvézère en amont de Tourtoirac et dans le secteur karstique, la Lourde et le Dalon. Il est aussi souligné que le bassin de l'Isle est quasiment toujours le premier bassin touché par la baisse des débits dans le département de la Gironde.

... et le Karst

De manière générale, il y a un manque de connaissance sur le fonctionnement hydrologique du système karstique.

Les pertes identifiées par les acteurs sur le territoire concernent le Trincou, le Boulou au niveau de St Crépin de Richemont avec sa résurgence à Brantôme, l'Auvézère à Cubjac avec sa résurgence à Sarliac sur l'Isle. Des questionnements ont été évoqués sur le secteur de la Loue avec la présence

de rivières souterraines dont les flux s'inverseraient.

Et en termes d'évolution...

Les acteurs sont plutôt pessimistes quant à l'évolution des étiages. Les étiages graves sont perçus comme de plus en plus fréquents, précoces dès le printemps et se poursuivant tard, jusque dans la saison hivernale. **Les linéaires de rivières impactés, voir totalement asséchés, sont en augmentation.** Les acteurs précisent que les débits chutent plus rapidement, certains décrivent la brutalité du phénomène et évoquent le tarissement récent de sources autrefois permanentes.

Cette évolution négative est perceptible depuis une quarantaine d'années pour les uns, une vingtaine d'années pour les autres. Si la majeure partie des acteurs perçoivent cette évolution, elle reste difficile à démontrer selon les secteurs par manque de valeurs historiques.

Parmi les secteurs décrits par les acteurs : la Dronne dont les débits sont bien soutenus par les lâchers du barrage de Miallet, la Lizonne, l'Euhe et le Boulou dont la situation à l'étiage se dégrade et la Lourde et le Dalon où les étiages sont plus précoces et longs.

... des questionnements sur le changement climatique

Un déficit de pluviométrie est indiqué avec des périodes d'irrigation plus longues que par le passé (passage de 2 à 4 mois).

Le changement climatique est un phénomène à prendre en compte avec un risque d'aggravation des situations d'étiages sur le bassin.

LES FACTEURS D'INFLUENCE DE L'ÉTIAGE

Résumé des éléments de débat

En dehors des conditions climatiques, la baisse du niveau des rivières peut être influencée par d'autres facteurs. Le plus évident concerne les prélèvements d'eau pour différentes activités (approvisionnement en eau potable, industrie et agriculture). Sur le territoire Isle Dronne, les prélèvements annuels dans les eaux superficielles représentent en moyenne 45 millions de mètres cubes d'eau, dont près de la moitié sont destinés à l'eau potable. En revanche, lors de la période d'étiage, les prélèvements liés à l'irrigation des cultures sont largement accentués et correspondent alors jusqu'à plus de 60% de l'ensemble des prélèvements.

Les aménagements réalisés sur les rivières et les bassins versants (curages, drainages, imperméabilisation) peuvent également impacter les débits d'étiage, de même que la présence de plans d'eau, de seuils, ou la manœuvre de vannes sur les ouvrages hydrauliques, qui sont susceptibles de réduire la quantité d'eau disponible dans les cours d'eau.

Synthèse des discussions

Lien entre l'étiage et les nappes profondes

Le lien entre nappes profondes et étiage fait débat. Certains participants indiquent qu'il n'existe pas de relation, d'autres reconnaissent que certains prélèvements dans les nappes plus ou moins profondes impactent les eaux superficielles, notamment au niveau des prélèvements dans le Turonien qui influenceraient les débits de la Tude. Ces relations méritent être étudiées. Il est aussi indiqué que certains forages profonds (70 m) ont été taris en 2011.

Lien entre l'étiage, les zones humides, les forêts alluviales ...

Les zones humides et forêts alluviales sont reconnues comme zones tampons par les acteurs. Elles constituent des réserves d'eau importantes, notamment sur le territoire amont reposant sur des sols imperméables. Néanmoins, **le lien entre l'étiage et la présence de ces milieux humides reste difficile à établir par manque de connaissances sur l'importance des processus de rétention et de restitution.**

Les zones humides jouent un rôle important en termes de restitution d'eau sur la Nizonne, la Tude et le Dalon. Les zones tourbeuses sur le Blâme permettent le maintien de son débit à l'étiage.

... et les têtes de bassin

Les têtes de bassin restent stratégiques pour la prévention des étiages de par l'effet château d'eau qu'elles représentent.

Présence de seuils ...

La présence d'ouvrages en travers des cours d'eau du bassin influence les débits, particulièrement à l'étiage. Selon certains, ils ont un effet positif sur les milieux aquatiques en permettant de maintenir les niveaux d'eau et en constituant des zones refuges pour la faune piscicole.

Cependant, le manque de gestion est problématique. La production hydroélectrique au fil de l'eau, très présente sur les rivières Isle et Dronne, ainsi que les manœuvres d'ouvrages hydrauliques inappropriées perturbent les régimes d'étiage (présence d'éclusées sur la Dronne). Dans certains départements comme la Charente, l'Etat prend systématiquement un arrêté d'interdiction de manœuvre des vannes en début de saison d'étiage.

Le débit réservé affecté aux ouvrages n'est pas toujours respecté par les propriétaires et est difficile à contrôler par manque de moyen. Il est aussi relevé que certains propriétaires ne peuvent respecter la règle du dixième du module, qui selon eux n'est pas adaptée aux petits cours d'eau. Le débit d'étiage sur ces derniers étant inférieur à cette valeur.

... et d'étangs

Les étangs sont nombreux sur le bassin versant avec une densité plus élevée sur l'amont et la Double. Ils sont pour la plupart situés « au fil de l'eau ». En grande partie érigés dans les années 1970, leur nombre semble aujourd'hui stabilisé. Beaucoup n'ont aujourd'hui plus d'usage économique et sont majoritairement privés. Les principaux usages restants concernent les loisirs (pêche, baignade, activités nautiques) et l'agriculture.

L'influence de la présence des étangs sur les débits d'étiage fait débat, notamment concernant les questions de réchauffement des eaux, d'évaporation (évaporation jusqu'à plus de 5mm/j en été) et de restitution des débits à l'aval. Des problèmes de respect du débit réservé sont indiqués sur la Beauronne de Saint Vincent, la Boucheuse et la Loue à Rouffiac.

Les prélèvements réalisés à usage de l'irrigation dans les étangs sont mal évalués. La majeure partie des plans d'eau restant connectés aux cours d'eau ou aux nappes d'accompagnement. En Gironde, le remplissage des tonnes de chasse à l'étiage peut également impacter les débits.

Certains acteurs dénoncent une systématisation de la régularisation des étangs illégaux et **une hétérogénéité des doctrines départementales de l'Etat vis-à-vis des plans d'eau** (différences entre la Haute-Vienne et la Dordogne notamment). Cette situation est souvent dénoncée par les propriétaires.

Le coût d'effacement d'un étang reste moins élevé que son coût d'entretien. **Les incitations financières et la pédagogie pour favoriser l'effacement des étangs sans usage ainsi que la réglementation sont insuffisantes.** Un service, à l'image des SPANC pour l'assainissement, pourrait être mis en place afin de définir des priorités, d'identifier les points noirs et afin de mettre en œuvre des moyens techniques et financiers adaptés à cette problématique : effacement, gestion, aménagement, etc.

Des aménagements lourds

Les recalibrages des rivières réalisés dans les années 70 et 80 ont modifié l'équilibre hydrodynamique des cours d'eau, provoqué l'incision du lit des cours, et constituent des phénomènes aggravants des étiages. Les rivières les plus citées sont la Tude, la Beauronne de Chancelade, la Crempse ou encore la Lizonne. Les dégradations du lit mineur pouvant s'accompagner également d'une altération du lit majeur.

La présence de zones humides et de ripisylves fonctionnelles jouent un rôle dans le maintien des débits à l'étiage. Sur le bassin versant Isle Dronne, une disparition ou une dégradation (perte de fonctionnalité) de ces milieux est observée. Les raisons les plus évoquées sont l'assèchement des terres, les prélèvements d'eau, la populiculture, le recalibrage des rivières, l'entretien drastique des ripisylves ou encore les pressions urbaines (remblais, etc.). Les secteurs cités comme dégradés ou en

danger sont la Lizonne, avec le développement de la populiculture, la dégradation des tourbières de Vendoire, et la Tude qui ne présente plus que quelques zones humides relictuelles.

Sur les secteurs agricoles, la disparition des haies accentue également les problèmes d'étiage.

Les prélèvements en eau supérieurs à la ressource disponible

D'une façon générale, les acteurs perçoivent que **la somme des prélèvements est trop importante pour le maintien en bon état des milieux aquatiques pendant cette période critique.** Des prélèvements peuvent être réalisés directement sur les sources au détriment du débit dans les cours d'eau. Les volumes prélevés via les forages et les puits, et inférieurs aux seuils réglementaires, ne sont pas évalués et peuvent par leur effet cumulatif, provoquer le tarissement de sources. Malgré des efforts certains, les économies d'eau ne sont pas assez significatives.

Agriculture et étiage

L'irrigation des cultures sur le bassin permet de sécuriser les productions mais ces prélèvements agricoles sont reconnus comme facteurs importants influençant les débits d'étiage.

Les cultures irriguées sont très présentes en vallées de l'Isle et de la Dronne. Les pratiques d'irrigation sur le territoire amont sont principalement liées aux vergers avec des volumes prélevés stables. Les prélèvements se font en ressource collinaire ou en étangs alimentés par des sources. Terre d'élevage, le maïs fourrage non irrigué y est cultivé. Sur la Dronne, à l'aval de la confluence avec la Côte, **le barrage de Miallet construit dans les années 1990 a permis de multiplier les surfaces de cultures irriguées par six.** Il est également indiqué que de nouveaux besoins en eau pourraient émerger dans la partie médiane du bassin avec le développement des cultures de vergers.

L'évaluation réelle des volumes prélevés fait débat, particulièrement en ce qui concerne les droits d'eau inutilisés, les demandes d'autorisation supérieures aux volumes réellement prélevés, les prélèvements en plans d'eau connectés aux rivières ou aux nappes d'accompagnement ou encore les pompes sauvages sur la Dronne. La qualité des données est également mise en cause, d'une part parce que les données sont affectées au siège de l'exploitation et non au lieu de prélèvement, et d'autre part parce que certaines données déclarées seraient inexactes. **De la même façon, la réali-**

té des surfaces concernées par les cultures irriguées fait débat. Pour certains acteurs, leur développement, et donc les besoins en eau, sont stabilisés. Pour d'autres, ces surfaces augmentent dans la vallée de l'Isle avec une industrialisation des modes de production qui accentue les besoins en eau.

La profession agricole réalise des efforts afin de moins prélever sur les petits affluents mais les pratiques d'irrigation ne seraient pas optimisées.

Par exemple, les interconnexions des réseaux agricoles sont insuffisamment développées et certains acteurs dénoncent l'irrigation des cultures en journée, notamment sur les secteurs de St Astier et Montpon. Ils pointent également la présence de forages agricoles abandonnés, des fuites sur certains réseaux d'irrigation, les cultures dérogatoires aux mesures de restriction d'usage et des mesures de gestion de crise pas toujours respectées.

Face aux ressources disponibles sur le territoire, la modification des pratiques agricoles est reconnue comme une nécessité pour leur préservation. Les contraintes économiques qui ont conduit aux choix des cultures, et leur dépendance en eau ont fait l'objet de nombreux échanges.

Des questions se posent autour de la rentabilité des cultures irriguées et des futures politiques publiques qui pourraient orienter la production vers des cultures plus adaptées au contexte local. Cependant, il est admis que le besoin de rentabiliser les investissements liés aux réseaux d'irrigation, le contexte économique favorable au maïs, ainsi que le manque de filières et de viabilité économique des productions de cultures moins gourmandes en eau tel que le sorgho, ne facilitent pas le changement des pratiques agricoles.

La promotion récente de produits issus de circuits courts favorise la polyculture locale dont les produits sont destinés au territoire, à l'inverse des grandes cultures exportées hors du bassin.

Eau potable et étiage

Les prélèvements pour l'approvisionnement en eau potable (AEP) dans les eaux superficielles peuvent impacter les débits d'étiage, néanmoins il est admis que cet usage est prioritaire. **La nécessité de réserver les eaux profondes pour les besoins en eau potable actuels et futurs constitue également une perception commune des acteurs.** A noter que les communes situées en Haute-Vienne s'approvisionnent avec des eaux provenant du bassin de la Vienne.

Si les besoins de consommation en eau potable relatifs à la fréquentation touristique du bassin sont bien identifiés et pris en compte, les usages autres que l'eau de boisson sont difficiles à évaluer et à justifier. Les acteurs considèrent que le remplissage de piscines ou l'arrosage ne sont pas des usages devant grever certaines ressources fragiles dont l'exploitation nécessite par ailleurs des investissements coûteux. **L'insuffisance de performance des réseaux de distribution est également soulevée comme facteur ne favorisant pas le respect de cette ressource fragile.**

Des craintes sont exprimées à propos de la mise en place d'un nouveau captage AEP à Saint Front sur Nizonne qui pourrait avoir un impact sur les zones humides de tête de bassin ou encore concernant le développement des forages agricoles et industriels dans les eaux profondes.

De manière générale, la population commence à prendre conscience de la nécessité de préserver les ressources destinées à l'AEP et diminue sa consommation en eau.

LES CONSEQUENCES ET LES IMPACTS DES ETIAGES

Résumé des éléments de débat

La baisse du niveau d'eau dans les rivières peut influencer divers compartiments. Tout d'abord, les milieux et espèces aquatiques, qui bien que pouvant supporter des étiages modérés, souffrent des assèchements prolongés et répétés, pouvant aller jusqu'à provoquer des mortalités piscicoles ou la destruction d'habitats. Ensuite l'approvisionnement en eau potable qui peut parfois être affecté, même si les problèmes sont plutôt ponctuels (plutôt sur de petits réseaux alimentés par exemple par des sources). D'autres activités sont également touchées : l'agriculture avec la baisse des rendements ou la difficulté d'approvisionnement en fourrage comme en 2010, les usages touristiques et de loisir (baisse de la qualité des eaux pour les activités nautiques, perte d'attractivité réduite lorsque les rivières se retrouvent à sec, etc.).

Synthèse des discussions

Si les milieux naturels et la qualité de la ressource en eau sont mis à l'épreuve en période d'étiage, les usages sont également fragilisés.

Des milieux fragilisés

De nombreux cours d'eau, particulièrement les affluents, sont en assec total ou partiel à l'étiage, dégradant la fonctionnalité des habitats et les conditions de vie aquatiques. Les annexes fluviales peuvent alors être déconnectées des cours d'eau. Des acteurs considèrent que certaines vallées, très vulnérables ne peuvent plus supporter de prélèvements pour l'irrigation des cultures. A l'étiage, les populations de moules perlière situées sur la haute Dronne sont plus vulnérables à la pratique du canoë à cause des faibles hauteurs d'eau et des embarcations qui peuvent alors racler sur le fond du lit. **Les acteurs soulèvent un manque de prise de conscience de la population face à ces situations.**

Impact des étiages sur la qualité de l'eau

Les problèmes de qualité de l'eau sont renforcés en période d'étiage : eutrophisation des eaux, réduction des possibilités de dilution des polluants ou encore développement des végétaux aquatiques invasifs tels que la jussie. **Les apports de nutriments conjugués à l'augmentation des températures de l'eau favorisent le développement des cyanobactéries.** Ce phénomène est cité pour les plans d'eau sur la commune de Saint Saud Lacoussière, et concernant les cours d'eau, sur la Valouse en 2006. Il est aussi mis en avant que les étiages prononcés et sur des périodes de plus en plus longues favorisent la remontée du bouchon vaseux sur l'Isle.

Des usages fragilisés

Lors de la période d'étiage, l'approvisionnement en eau potable peut être menacé. Les acteurs ont cité des situations critiques sur l'amont de l'Auvézère (prise d'eau au lieu-dit des quatre moulins, de 8 à 70 jours de situation critique), à Douville en 2011 et à Saint Saud Lacoussière.

L'agriculture pâtit également des situations d'étiage sévère qui ne permettent plus les prélèvements. Ces situations sont gérées par des restrictions, voir des interdictions régulières. L'irrigation des grandes cultures est donc contrainte mais également des plus petites, comme les maraichers qui ne disposent plus de quantités d'eau nécessaires à l'arrosage de leurs cultures. Des cas sont évoqués sur la Tude. L'irrigation des cultures arboricoles (châtaigniers, noisetiers) qui tend à se développer sur la partie médiane (*cf pratiques agricoles*) s'en trouve aussi contrainte. Sur l'amont du bassin, les élevages semblent épargnés par le manque d'eau, néanmoins des difficultés peuvent intervenir sur les autres territoires.

Concernant les activités industrielles, elles peuvent être contraintes à la fois dans leurs besoins en prélèvements, mais aussi en termes de rejets. Des débits insuffisants peuvent limiter leurs activités car les milieux n'ont plus la capacité de diluer les rejets. Les cas cités par les acteurs concernent l'usine Alstrom à Saint Séverin sur Lizonne, où les débits de la Lizonne peuvent limiter son activité, ou encore le cas récent du centre de stockage des déchets de Saint Laurent des Hommes qui a eu des difficultés en 2012 avec des rejets insuffisamment dilués dans le ruisseau du Babiole. Les industries d'extraction de granulats sont quant à elles moins impactées pour certains car elles fonctionnent en circuit fermé et peuvent utiliser de l'eau stockée l'hiver si nécessaire. Alors que pour d'autres, la capacité de stockage hivernal n'est pas avéré, voir quelques fois impossible.

Les pisciculteurs du bassin sont aussi impactés par de faibles débits d'étiages avec des difficultés pour

alimenter en eau leur pisciculture et respecter le débit réservé. L'augmentation des températures est également pénalisante pour leur production. La production d'hydroélectricité est aussi contrainte à cause de débits trop faibles, ne permettant pas une production rentable.

Les étiages sévères perturbent également les activités de loisirs aquatiques, telles que la pratique du canoë qui a besoin de débits et d'une lame d'eau suffisants. Des problèmes sont constatés sur la Dronne en fin de période estivale. Des tirants d'eau insuffisants et le développement d'herbiers peuvent contraindre l'activité de navigation fluviale telle que celle du bateau de la Fleur de l'Isle en Gironde.

La baisse de la qualité des eaux et le développement des cyanobactéries interdisent ponctuellement la pratique de la baignade dans certains plans d'eau de loisirs du bassin.

L'activité de pêche de loisir est également touchée. D'une part les populations piscicoles mises en péril peuvent nécessiter des pêches de sauvetage lorsqu'il n'est pas déjà trop tard. D'autre part, la dégradation des milieux aquatiques lors de cette période difficile, influencerait la vente des cartes de pêche en baisse depuis plusieurs années.

Enfin les niveaux d'eau trop faibles nuisent à la qualité des paysages des vallées.

LA GESTION DES USAGES PENDANT L'ETIAGE

Résumé des éléments de débat

La gestion des usages lors de l'étiage repose aujourd'hui principalement autour de celle des prélèvements agricoles. Lorsque les rivières sont en difficulté et qu'elles disposent de moyens de suivi, des restrictions pouvant aller jusqu'à interdire les prélèvements sont mises en place par l'Etat en fonction du débit ou du niveau atteint. Ces restrictions s'appliquent parfois également à l'arrosage des espaces publics ou encore des jardins privés... Sur le bassin Isle Dronne cette gestion dite de crise reste hétérogène d'un département à un autre. Toujours en termes de gestion, un barrage d'une capacité de 5 millions de mètres cubes a été construit dans les années 1990 pour soutenir les étiages de la Dronne.

Synthèse des discussions

L'eau : un bien commun d'intérêt collectif

Certains acteurs mettent en avant que les captages directement sur les sources par des privés se font au détriment du débit des cours d'eau qui reste un bien commun.

Des questionnements sont avancés sur l'appui financier des collectivités aux exploitants agricoles alors que le cours des céréales est intimement lié à une spéculation.

Le suivi des milieux et des nappes : une nécessité

Un réseau de suivi des rivières et des nappes est nécessaire pour une bonne gestion des ressources en eau. Sur le bassin, le réseau est constitué de stations de suivi automatique et d'un réseau de suivi des assècs qui reste à améliorer. **Les acteurs relèvent également un manque de contrôle des mesures de restriction ou d'interdiction.**

Une prise de conscience et la communication sur la situation insuffisantes

La population reste globalement peu sensible aux problèmes d'étiage et n'en prend conscience que lors d'événements la touchant directement, tels que des tarissements de points d'approvisionnement en eau potable, des observations de mortalités piscicoles ou encore des interdictions de baignages. **La situation d'étiage et les facteurs aggravants sont globalement insuffisamment diffusés et compris du grand public.** Les mesures prises ou à prendre pour protéger la ressource et les milieux sont rarement connues.

Les techniques agricoles sont en amélioration et la profession agricole, particulièrement les nouveaux agriculteurs, prend conscience de la nécessité de faire des efforts mais manque d'accompagnement. Une meilleure utilisation de la ressource en eau par tous est une nécessité. Les efforts doivent être collectifs.

Une gestion des situations d'étiage qui ne fait pas l'unanimité

La complexité de la problématique des étiages nécessite une approche globale et des décisions prises collectivement pour un meilleur partage de la ressource en eau. Conformément à la loi sur

l'eau, les participants rappellent que les milieux sont prioritaires aux usages autres que l'AEP.

La gestion actuelle fait débat. Les débits d'objectif d'étiage et débits de crises sont considérés trop faibles par certains et ne permettent pas d'anticiper l'étiage, arrivant trop tard par rapport à la situation des rivières. Pour d'autres, la gestion hebdomadaire réalisée en Dordogne est positive pour la ressource, et les mesures sont prises à temps.

Le respect de la réglementation (arrêtés préfectoraux, SDAGE Adour-Garonne) est un point important pour les acteurs alors que les moyens de contrôle des autorisations et des mesures de restrictions sont insuffisants. Les objectifs de réduction des volumes prélevés pour l'irrigation du Plan de Gestion des Etiages Isle Dronne n'ont pas été respectés. **Le manque de coordination de la gestion à l'échelle du bassin versant**, notamment entre les départements de la Charente et de la Dordogne est relevé comme un des principaux points négatifs de la gestion actuelle. Les mesures de restriction d'usage ne sont pas assez lisibles, tout comme l'hétérogénéité des demandes d'autorisation : procédures mandataires ou individuelles. **Les autorisations délivrées ne sont pas toujours adaptées à la ressource disponible pour l'usage agricole et adaptées aux sols** (une autorisation préfectorale de prélèvement pour l'irrigation de coteaux a été attaquée à Douçapt). Les volumes autorisés sont souvent supérieurs aux prélèvements réels des agriculteurs qui souvent n'utilisent pas tout le volume autorisé. Les volumes prélevés dans les plans d'eau connectés ne sont pas pris en compte dans la gestion. **Les petits affluents ne disposent pas de débits d'objectifs permettant leur préservation à l'étiage.** L'organisme unique de gestion collective permettra de mieux gérer les prélèvements agricoles.

Dans la gestion de l'étiage, la situation des nappes karstiques, dont le cycle dépasse l'année civile, n'est pas suffisamment prise en compte (temps de latence entre les précipitations et le remplissage des nappes karstiques).

La création de retenues de stockage d'eau agricole pose question

Ces aménagements destinés à stocker l'eau afin de ne plus prélever dans les rivières en période d'étiage ont été largement discutés. Le débat est particulièrement actif en Poitou-Charentes, où les réserves sont vivement souhaitées par la profes-

sion agricole, mais non soutenues par des acteurs tels que la Région et les associations de protection de l'environnement. Leur mise en œuvre apparaît aujourd'hui compliquée d'un point de vue administratif.

Plus largement le débat tourne autour de leur nécessité, leurs impacts sur les milieux et la ressource (recharge hivernale des nappes, zones humides), les modalités de remplissage, la prise en compte de leurs effets cumulés à l'échelle des bassins versants, la notion de solidarité amont/aval (diminution de la ressource pour les usages aval), leur coût (investissement, entretien), ou encore leurs effets sur le maintien de cultures inadaptées au territoire et non durables. Des questions sur le développement possible de cyanobactéries dans ces réserves et l'utilisation de cette eau potentiellement contaminée sont également posées.

Le barrage de Miallet permet de soutenir les débits d'étiage de la Dronne lors de la période critique. S'il est jugé bénéfique pour les usages (*cf. pratiques agricoles*) et les milieux, ses modalités de gestion actuelles ont été discutées, notamment parce que les lâchers d'eau se basent sur les débits de la station de Villeteureix alors que la station de référence pour les restrictions d'usages est celle de Bonnes.

Des acteurs souhaiteraient la création d'autres retenues de soutien d'étiage sur les axes Isle et Dronne.

Les économies d'eau pour préserver les ressources actuelles et futures

La nécessité d'économiser la ressource en eau est reconnue d'intérêt général mais la pédagogie et la communication semblent encore essentiellement tournées vers les particuliers. Les interconnexions de réseaux d'eau potable permettent de mutualiser les coûts et de sécuriser l'AEP (connexions inter-vallées). La récupération des eaux pluviales par les collectivités est en développement pour des usages non prioritaires comme le nettoyage des voiries. Les réseaux d'AEP restent cependant vétustes et il existe un manque d'approche globale dans la distribution, lié aux multiples acteurs (investissements réalisés par les collectivités, exploitation par un fermier si pas de régie). Le coût de l'eau potable, pour certains, ne serait pas adapté et assez incitatif pour davantage d'économies sur la ressource.

LES INONDATIONS

LA SITUATION DES INONDATIONS

Résumé des éléments de débat

Quatre types d'inondations peuvent toucher le bassin Isle Dronne : les inondations à caractère fluvial, les inondations par ruissellement, les inondations par submersion marine et les inondations par remontée de nappe. Sur le bassin, ce ne sont pas moins de 12 % des surfaces (soit 880 km), 40 000 habitants, 22 000 logements ou encore 13 campings qui sont situés en zones inondables. Bien que le risque existe partout sur le bassin, trois zones à forts enjeux ont été identifiées en raison de la forte exposition de la population et des activités : la Dronne aval, l'Isle à Périgueux et l'Isle dans sa partie fluvio-estuarienne.

Synthèse des discussions

Le risque inondation est bel et bien réel sur le bassin Isle Dronne. La présence des quatre typologies d'inondations est confirmée par les participants. Si les crues fluviales sont bien connues malgré leur caractère imprévisible sur les petits affluents, les risques liés aux inondations par ruissellement sont plus méconnus car très localisés.

Les zones à fort risque d'inondations

Sur le bassin de l'Isle et de l'Auvézère

Les secteurs les plus soumis au risque sont concentrés autour de l'Isle dans sa partie aval. Les zones les plus souvent évoquées par les participants correspondent à la traversée de l'agglomération de Périgueux en raison de la présence de quartiers (Vésonne en centre-ville), et de zones commerciales vulnérables, en zones inondables (Boulazac, Trélissac). De forts enjeux ont également été évoqués au niveau de la confluence de l'Isle et la Dronne sur la commune de Coutras.

Sur l'Auvézère le risque inondation est moins présent. Seul le secteur de Ségur-le-Château a été désigné comme pouvant être exposé au risque inondation.

Sur le bassin de la Dronne

Sur l'axe Dronne, des enjeux ont également été relevés au niveau de Coutras (confluence avec l'Isle), à Saint-Pardoux-la-Rivière et à Saint Saud

Lacoussière. Cependant, les principaux risques sont situés sur les affluents. Sur la Tude, des enjeux sont identifiés à Montmoreau et Chalais. Autre affluent évoqué, le Ribéraguet, qui traverse la commune de Ribérac (inondations par débordement et ruissellements).

Les inondations marquantes sur le bassin

Des secteurs à forts enjeux ont été identifiés, mais le risque d'inondation est présent partout comme en témoigne la liste des inondations marquantes citées par les participants : l'Isle en 1783, le ruisseau des Belles Dames à la fin du 19^{ème} siècle, la Loue en 1993, la Dronne en 1994 (inondations sur Ribérac et Tocane), le Ravillou, la Beauronne de St-Vincent en 2007 et 2009 et la dernière en date la crue vicennale de la Tude en avril 2012.

En termes d'évolution

Depuis une cinquantaine d'années les crues et les inondations sont plus rares. Il est, par exemple, devenu rare de voir des crues hivernales. **Si les crues sont moins fréquentes depuis plusieurs décennies, les événements ponctuels ont gagné en intensité et en rapidité.**

En parallèle, il est constaté une augmentation de la vulnérabilité aux inondations en raison de l'augmentation des biens et des personnes en zone inondable.

LES FACTEURS D'INFLUENCE DU RISQUE INONDATION

Résumé des éléments de débat

Bien que les crues soient des phénomènes naturels, l'action de l'Homme sur l'environnement peut, dans certains cas, aggraver le risque inondation. L'urbanisation en zone inondable, l'imperméabilisation des sols, la destruction des zones humides, certaines pratiques culturelles ou encore des travaux engendrant une chenalisation des rivières ont contribué à aggraver la vulnérabilité et les risques inondation sur les bassins de l'Isle et de la Dronne.

Synthèse des discussions

La pluviométrie est le premier facteur influençant les inondations. La raréfaction des crues et l'augmentation de leur intensité sont dues pour les participants à une baisse globale de la pluviométrie, notamment hivernale et de printemps. Sur le domaine fluvio-estuarien, les marées influencent le risque d'inondation, particulièrement lors des coefficients importants.

Au-delà des phénomènes naturels, les activités humaines, l'occupation des sols ou encore l'aménagement des cours d'eau sont autant de facteurs qui influencent directement le fonctionnement hydrologique des rivières. Reconnus en partie responsables des problèmes d'étiages sur le bassin, ils influent également sur les crues et les inondations.

Des milieux naturels sous pressions

- La dégradation des zones humides

Grâce à leur effet tampon, les zones humides permettent de réguler le débit des cours d'eau.

Souvent en bordure de rivière, leurs surfaces permettent d'épandre les crues. Leur détérioration ou leur disparition au profit de terres agricoles, de plantations de peupliers (particulièrement dans la vallée de l'Isle) ou de l'urbanisation, limite le rôle de régulateur de ces milieux. Ce constat est général sur l'ensemble du bassin. Outre les têtes de bassins et les abords des grands axes comme l'Isle, la Dronne ou la Lizonne, des participants ont évoqué une détérioration des zones humides sur de petits affluents tels que la Beauronne des Lèches, la Beauronne de St-Vincent ou encore la Crempse.

- Les travaux en lit mineur

Les travaux de curage des cours d'eau réalisés lors du premier remembrement agricole ont limité le débordement des cours d'eau au niveau des zones traitées. Ils ont provoqué une accélération des écoulements vers l'aval, réduisant le temps de transit des eaux. Les lits de la Lizonne et de la Tude ont été particulièrement modifiés dans ce sens et

les milieux riverains sont aujourd'hui nettement moins humides.

- Les ouvrages en travers des rivières

De nombreux seuils, moulins et barrages jalonnent les cours d'eau du bassin.

La question de l'impact de ces aménagements sur le risque inondation fait débat. Pour certains la présence de ces ouvrages transversaux permettrait une gestion plus simple des inondations, comme par exemple sur l'Isle ou encore sur la Tude. A l'inverse, d'autres participants ont pointé du doigt la mauvaise gestion de ces ouvrages et notamment de ceux équipés d'usines hydroélectriques responsables d'importantes variations de débits.

La présence d'embâcles sur les affluents peut provoquer ponctuellement des inondations.

- Les plans d'eau

Tout comme pour les seuils, le point de vue des participants sur l'impact des plans d'eau sur le régime des crues diverge.

Pour certains, la capacité de stockage des plans d'eau permet de limiter le risque d'inondation. Miallet permet de faire tampon lors des crues hivernales et explique en partie la baisse de la fréquence de ces événements sur la Dronne.

Pour d'autres, les plans d'eau ne sont pas des outils de protection. Ils possèdent une certaine capacité de stockage, mais une fois remplis ils fonctionnent comme des surfaces imperméables, contribuant ainsi à aggraver les inondations. La tête de bassin, ainsi que la Tude, sont concernées par cette problématique. En plus de l'influence de ces aménagements sur le fonctionnement des cours d'eau, il a été souligné à plusieurs reprises des problèmes d'entretiens (absence de vidanges, digues en mauvais état) et de sous dimensionnement des déversoirs de crues associés. Ces problèmes peuvent être responsables de ruptures de digues d'étangs (certaines digues atteignent des hauteurs assez importantes). Ces ruptures peuvent provoquer une

réaction en chaîne sur les cours d'eau très aménagés et aggraver considérablement le risque d'inondation des secteurs aval.

L'aménagement du territoire

- **L'urbanisation en zone inondable : facteur aggravant la vulnérabilité**

Si les inondations ont des conséquences plus importantes que par le passé, cela est en grande partie lié à une accentuation de la vulnérabilité des biens et des personnes provoquée par une urbanisation en zones inondables (parfois sous la pression des citoyens) et par une artificialisation des sols. De nombreux intervenants ont déploré une mauvaise prise en compte des zones inondables et de l'espace de mobilité des rivières dans l'urbanisation. Cela est notamment le cas en bordure de l'Isle sur les secteurs de Bussière-Galant et de Périgueux ou encore sur la Tude sur les secteurs de Chalais et Montmoreau, où des habitations et des zones commerciales se situent en zone inondable.

La perte de la mémoire du risque a également entraîné une utilisation différente du bâti en zones inondables. Autrefois, seuls les étages étaient destinés à l'habitation alors qu'aujourd'hui, les rez-de-chaussée constituent des lieux de vie voire dans certains cas, des lieux d'accueil du public. Il est aussi remarqué que souvent, les matériaux utilisés pour les nouvelles constructions sont moins bien adaptés pour résister aux inondations que ceux utilisés par le passé.

Constat est fait d'un manque de prise en compte de la problématique inondation à l'échelle du bassin versant, observant notamment le principe

de solidarité amont-aval. La problématique de ruissellement est peu prise en compte, particulièrement sur les secteurs de tête de bassin et de forte pente, aggravant le risque d'inondation plus à l'aval. La mise en œuvre de réflexions à l'échelle du bassin afin de ne pas aggraver le risque, n'est pas systématique lors de la planification de projets d'aménagement. Les règles d'urbanisme actuelles ne sont pas adaptées et pas assez contraignantes pour répondre à ces enjeux.

La présence d'axes de communication à proximité des cours d'eau déplace les secteurs naturels de débordement des rivières et accentue les apports à la rivière. Par exemple, la digue de l'ancienne voie ferrée passant à proximité de la Dronne Charentaise reporte les débordements de la Dronne sur la rive opposée. Ou encore, l'autoroute A20, qui accentue les phénomènes de ruissellements et favorise la montée des eaux de l'Auvézère (bassins de rétention sous dimensionnés).

- **Les pratiques agricoles**

Certaines pratiques agricoles sont considérées par les acteurs du bassin comme étant responsables de l'aggravation de la brutalité et de la rapidité des crues. Comme pour l'imperméabilisation des sols, la mise à nu des terres agricoles, le labour, la suppression des haies ou encore l'assainissement des terres par drainage pour leur mise en culture, sont autant de pratiques qui facilitent le ruissellement des eaux de pluie, et qui par conséquent aggravent le risque inondation.

Certaines de ces pratiques ont été favorisées par le passé dans le cadre de politiques locales et nationales. Cela fut entre autres le cas pour le drainage des sols.

LES CONSEQUENCES ET LES IMPACTS DES INONDATIONS

Synthèse des discussions

Des événements nécessaires pour le bon fonctionnement des milieux naturels

Les crues hivernales sont utiles et nécessaires au bon fonctionnement des milieux aquatiques. Ces événements hydrologiques participent activement à la dynamique naturelle des cours d'eau puisqu'ils contribuent en grande partie au transport sédimentaire. En influant sur la dynamique latérale du

cours d'eau (mobilisation de matériaux, dépôts...), les crues dites morphogènes, participent au bon état de la rivière, de ses boisements rivulaires et de ses milieux annexes.

Les crues créent également des conditions favorables pour la faune aquatique et tout particulièrement pour les poissons en leur ouvrant des voies de circulation vers leurs habitats. La diminution des hauteurs de chute, voire l'effacement total des barrages, facilitent ainsi leur franchissement. La mise en eau d'annexes hydrauliques et de

prairies permet au brochet d'accéder à ses zones de frayères.

Les crues permettent également de repousser plus loin dans l'estuaire le bouchon vaseux.

Impacts sur les activités humaines

Urbanisation

La réglementation liée aux inondations encadre le développement des villes et des villages.

La gestion des eaux usées en zone inondable, qu'il s'agisse de systèmes d'assainissement collectif ou

non collectif, est plus complexe et souvent plus coûteuse.

Agriculture

Il est reconnu que l'agriculture tire des bénéfices des crues grâce à l'apport de sédiments fins (limons...) dans la plaine alluviale qui contribue à la fertilisation des sols.

Malgré cela, ces phénomènes naturels ne sont pas toujours bien perçus par la profession agricole, car l'accès aux terres cultivables se trouve alors limité et l'enneigement de certaines cultures peut mettre en péril les récoltes.

LA GESTION DU RISQUE INONDATION

Résumé des éléments de débat

Que ce soit à l'échelle nationale, à l'échelle du bassin de la Dordogne, au niveau départemental ou encore à l'échelle communale, des outils permettent de prévenir du risque inondation (Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI)...). Au-delà de ces outils contractuels et réglementaires la prévision et l'alerte sont essentielles pour bien vivre avec les inondations. Les événements de moins en moins fréquents ne permettent pas toujours de maintenir une culture du risque dans les mémoires.

Synthèse des discussions

La prévention

Des outils de prévention utiles...

La mise en place d'outils réglementaires (PPRI...) et de planification (Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), PAPI...) a permis de faire des progrès dans la gestion et la prévention du risque inondation. Cependant, les outils réglementaires ne sont pas assez restrictifs pour certains, notamment vis-à-vis des problématiques de ruissellement et de dégradation des milieux humides.

... mais parfois peu opérationnels

Malgré la relative efficacité des outils réglementaires et de planification, des améliorations sont encore possibles pour prévenir du risque inondation. L'enjeu « eau et inondations » reste difficile à appréhender pour les élus et n'est pas suffisamment pris en compte dans les documents d'urbanisme et les projets. Les outils (SCOT, PPRI) sont jugés trop généraux et non adaptés au contexte local.

Les secteurs à enjeux manquent d'études fines pour évaluer précisément les zones vulnérables.

Le rôle des collectivités

Le rôle des collectivités locales apparaît comme déterminant dans la mise en place d'outils opérationnels de prévention du risque inondation. Néanmoins, elles manquent d'appui technique et financier pour mieux prendre en compte l'enjeu « eau et inondations » et prévenir du risque.

Une politique d'aide sur ce sujet fait défaut au niveau des régions pour plusieurs participants, à l'image de la politique de prévention menée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. En effet, à travers son programme, elle aide les collectivités pour une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les SCOT et les Plans Locaux d'Urbanisme. Des aides à l'acquisition de zones humides participent également à prévenir du risque d'inondation.

Prévision et alerte

La mise en place d'un système de surveillance et d'alerte est un outil indispensable pour la gestion des inondations, car il permet, en partie, de compenser la perte de la culture du risque par les populations locales.

- **Amélioration du système de surveillance**

Le système de surveillance et d'alerte mis en place à l'échelle du bassin versant de la Dordogne est, de l'avis du plus grand nombre, assez performant. Toutefois, il peut encore être amélioré.

Se pose notamment la question de l'extension du réseau de surveillance aux affluents sur lesquels des enjeux existent (Ruisseau de la Beauronne, Tude) et de la présence de stations non adaptées aux conditions naturelles sur l'Isle, dans sa partie soumise à l'influence des marées.

Sur certaines stations, les seuils d'alertes retenus sont trop préventifs. La multiplicité des alertes tendrait alors à décrédibiliser le système. Dans d'autres cas, l'information arriverait trop tardivement ou ne serait pas suffisamment précise pour les élus qui sont chargés de prendre des décisions et de mettre en place les actions nécessaires.

- **Faciliter l'accès à l'information**

Si le service de prévision des crues et d'hydrométrie du Bassin de la Dordogne (CRUDOR) est relativement bien connu des élus et des acteurs de l'eau, le riverain est quant à lui peu informé. Le manque de connaissance des riverains ne facilite pas la transmission rapide des informations. En effet, il est difficile pour les élus d'informer un à un leurs administrés. Les systèmes d'appels téléphoniques automatiques à destination des populations sont jugés comme des outils utiles à mettre en œuvre sur le bassin.

Perte de la conscience du risque

Avec la raréfaction des crues et la plus grande mobilité des habitants, la conscience du risque inondation se perd. La population, surtout les nouveaux habitants, est de moins en moins confrontée à des rivières « vivantes » et dynamiques (érosion, débordement, etc.). Les particuliers souhaitant acquérir des habitations en riveaines de cours d'eau ne sont pas suffisamment informés des risques qu'ils encourent, attendu que certains notaires ne les en informent pas toujours lors de l'élaboration des actes de ventes et d'achats.

Pour faire subsister la mémoire des crues, il est indispensable de faciliter l'accès à la connaissance du risque. Le rôle des collectivités dans cette information et dans la transmission de la culture du risque est fondamental, notamment auprès des jeunes générations. Les repères de crues et des informations régulières dans les bulletins municipaux, sont de bons outils pour entretenir la mémoire de la population. Les collectivités telles qu'EPIDOR et les Syndicats de rivières jouent un rôle important dans la sensibilisation et l'information.

Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) permettent de gérer et d'organiser la crise. Leur élaboration au sein des communes permet de mieux impliquer et sensibiliser la population.

LES USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Résumé des éléments de débat

A l'image du bassin de la Dordogne, les usages de l'eau sont très présents sur le territoire. Si le premier usager de la ressource en eau est constitué par le vivant lui-même, l'économie du bassin (agricole, sylvicole, touristique, industrielle, etc.), profite de cette ressource et des paysages. La conciliation des usages avec la ressource en eau et les milieux aquatiques est un enjeu fort pour le territoire. Le bassin accueille 341 000 habitants, pour une surface de 7 500 km², soit une densité de près de 46 habitants au km², traduisant le caractère rural du bassin. Le tissu urbain représente un peu moins de 2%, et les agglomérations les plus importantes sont Périgueux, Libourne, Saint-Yrieix-la-Perche, Coutras et Ribérac.

Synthèse des discussions

L'eau potable et l'assainissement

La consommation d'eau potable ainsi que le besoin de réseaux et de systèmes de traitement des eaux usées évoluent en fonction de la population. En conséquence, il est important d'anticiper l'évolution démographique et de prendre en compte la tendance d'évolution de la consommation d'eau potable dans les politiques d'aménagement, et ce, également pour le dimensionnement des réseaux (eau potable et eaux usées). Cette prise en compte est nécessaire pour pérenniser les investissements, souvent lourds et coûteux sur plusieurs années.

En termes de ressources prélevées, les situations au sein du bassin Isle Dronne sont hétérogènes selon les secteurs (eaux souterraines/eaux superficielles). L'analyse de l'origine des prélèvements pour l'approvisionnement en eau potable (nappes alluviales, rivières, eaux souterraines profondes) est importante pour protéger ces ressources à enjeu. En Gironde, les prélèvements pour l'approvisionnement en eau potable sont principalement réalisés dans les eaux souterraines profondes. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des nappes profondes de la Gironde encadre et planifie la gestion de l'eau des eaux profondes à l'échelle du département.

Des prélèvements en rivières et nappes alluviales sont abandonnés en raison d'une mauvaise qualité des eaux brutes, au profit de prélèvements dans les eaux souterraines profondes, qui sont jugées prioritaires pour l'usage d'eau potable. Les usages de l'eau potable sont divers, cependant ils devraient être réservés à la stricte consommation

humaine et aux usages nécessitant des eaux de qualité sanitaire suffisante (industrie agro-alimentaire, élevage, etc.).

Assainissement non collectif

La capacité d'épuration et d'infiltration des sols pour l'assainissement non collectif n'a pas toujours été bien prise en compte par le passé et les systèmes sont parfois inadaptés. Les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ne disposent pas de moyens financiers et d'outils coercitifs suffisants pour lutter contre les systèmes non conformes à la législation et accompagner les propriétaires.

Assainissement collectif

Les documents d'urbanisme ne limitent pas assez l'étalement du tissu urbain, qui peut alors avoir d'importantes conséquences financières. En effet, les habitats dispersés nécessitent des investissements conséquents pour la mise en place des réseaux.

Les aides de l'agence de l'eau et de l'Europe pour la réhabilitation de stations d'épuration, sont principalement orientées vers les stations identifiées dans le cadre de la Directive des Eaux Résiduaires et Urbaines (ERU), ce qui a notamment permis de renouveler un parc de stations d'épuration qui était vieillissant et inadapté. Des problèmes de fonctionnement par temps de pluie peuvent néanmoins persister sur certaines stations du bassin. Certains participants regrettent que les aides ne soient orientées que vers ces stations d'épuration puisque de nombreuses stations doivent encore être mises aux normes et nécessitent des investissements importants et difficiles à supporter, particulièrement pour les petites collectivités. Cependant, il est à souligner que l'Etat et les

collectivités territoriales engagent de nouveaux efforts financiers pour répondre à cette demande.

Les problématiques de compétence des collectivités en matière d'assainissement (traitement et collecte) sont de nouveaux évoquées (cf. gestion de la qualité de la ressource en eau). Certaines communes se sont regroupées (compétences transférées aux intercommunalités) pour le traitement et la gestion du réseau principal de collecte, alors que les petits réseaux communaux ainsi que le raccordement des habitats relèvent de la compétence des mairies. La qualité de ces raccordements peut, par ailleurs, être remise en cause, car parfois non conformes. Ces problématiques de réseaux sont aussi importantes que celles concernant le traitement des eaux usées et les élus n'y sont pas assez sensibilisés.

Les prélèvements autres que ceux destinés à l'eau potable

Le Conseil général de la Gironde est maître d'ouvrage de la prise d'eau de Galgon qui prélève dans l'Isle. Ces prélèvements sont destinés à une Association Syndicale Autorisée (ASA) d'irrigation, à la défense incendie des communes (DFCI) et à l'alimentation de la centrale nucléaire de Blaye, pour son refroidissement en cas de secours. Les puits et forages des particuliers sont nombreux sur le secteur de Libourne. Ceux-ci pourraient représenter des prélèvements importants et avoir un impact sur la ressource en eau et aucune donnée n'est par ailleurs disponible sur la qualité de ces eaux prélevées.

L'agriculture

Le poids économique de l'agriculture est important sur le bassin Isle Dronne. Concernant les surfaces agricoles, certaines disparaissent au profit d'autres usages, alors que des milieux naturels sont aujourd'hui sollicités pour les grandes cultures. Les zones humides de la vallée de l'Isle sont citées pour être touchées par ces changements d'occupation du sol.

La taille des exploitations augmente, particulièrement celles liées à la culture de la vigne et des céréales, mais aussi celles liées à l'élevage sur l'amont. Le cheptel n'aurait pas augmenté, mais par contre les exploitations sont moins nombreuses et plus importantes (2 exploitations remplacent aujourd'hui 30 exploitations d'autrefois). Depuis les années soixante, la culture des pommes

dans le Limousin remplace l'activité historique du feuillard, liée à la culture des châtaigniers.

Les évolutions climatiques vers moins de pluviométrie, et les besoins en ressource en eau pour l'irrigation des cultures, sont une préoccupation pour les participants. En effet, la protection des ressources en eau est parfois en contradiction avec les activités d'irrigation. Des questions se posent également concernant l'irrigation des vignobles dans la perspective du changement climatique. **L'usage agricole est préoccupant pour un certain nombre d'acteurs car les prélèvements d'eau en rivières et en sources sont trop importants alors que l'irrigation des cultures est indispensable à la survie des exploitations agricoles**, notamment en Charente. La retenue de Miallet permet de soutenir les usages agricoles à l'étiage.

Pour certains participants, les données de prélèvements à usage de l'agriculture ne reflètent pas la réalité. Les prélèvements seraient moins élevés. Pour les uns, les surfaces irriguées n'augmentent plus et sont en diminution alors que pour d'autres, elles sont en augmentation. Il est indispensable d'analyser cette évolution depuis 2000.

Les sols de certains territoires sont fragiles et nécessitent de développer des techniques moins défavorables à leur qualité comme la rotation et la diversification des cultures. Cependant, les agriculteurs peuvent manquer d'accompagnement pour évoluer dans leurs pratiques.

La sylviculture

La culture du peuplier est en développement sur le bassin. Elle est considérée par certains comme un facteur de dégradation de la qualité des milieux humides. Pour d'autres, cette culture consomme autant de ressources en eau qu'une forêt alluviale. Elle est particulièrement présente dans les milieux humides girondins. Sur l'amont du bassin versant, les cultures historiques, comme les châtaigneraies, ont été remplacées par des résineux. En Gironde, certains vignobles sont aujourd'hui défrichés en faveur d'érables, d'eucalyptus, ou encore de peupliers.

L'industrie

Les données des prélèvements liés au secteur industriel fournies par l'agence de l'eau Adour-Garonne sont surestimées. Les prélèvements liés à l'extraction sont de 3 000 000 m³ par an et l'utilisation de l'eau se fait en circuit fermé. Les données concernant les prélèvements liés aux papèteries sont également surestimées.

■ Extraction de granulats

Les extractions de granulats permettent de répondre aux besoins locaux. **L'activité est en expansion sur le bassin et les besoins en eau importants selon certains.** Pour d'autres, les sites fonctionnent en circuit fermé, et seuls des appoints sont nécessaires. L'extraction est aujourd'hui interdite en lit mineur. Sur la commune des Billaux, cette activité a entraîné une perte des zones humides et certains participants jugent qu'elle a entraîné une dégradation des paysages. Des projets d'extraction sont cités sur Montpon, Porchères et Coutras au pied des coteaux.

■ Hydroélectricité

La présence de l'activité hydroélectrique est réelle sur le bassin. Les cours d'eau du bassin sont de faible pente. Il est donc estimé, que d'un point de vue énergétique, la liste 1 interdisant les nouveaux obstacles à l'écoulement sur le bassin n'aura pas d'incidence sur l'activité car le potentiel hydroélectrique est limité.

Les aménagements existants et leurs impacts sont mal connus (puissance moyenne, ouvrages en concession ou non, etc.). Ils peuvent perturber le fonctionnement des cours d'eau et faire émerger des conflits d'usages notamment avec les pratiquants de canoë. Pour limiter l'impact sur la faune piscicole, des turbines ichtiophyles peuvent être mises en place. Il est aussi souligné un manque de gestion coordonnée des ouvrages.

Activités touristiques et de loisirs

Le développement récent de l'activité touristique et des loisirs permet de pérenniser l'activité locale du bassin. L'agrotourisme se développe sur le territoire. En Gironde, une partie de l'activité touristique est liée à la pratique de la pêche.

■ La baignade

Les sites de baignade en étangs ou rivières sont plébiscités par le grand public à l'image de la plage des Dagueys à Libourne. Cependant **des sites de baignade sont fermés chaque année, en raison**

d'une qualité d'eau ne permettant pas la pratique de ce loisir exigeant (cf. conséquences et impacts de la qualité de la ressource en eau). La préservation de la qualité de la ressource en eau est un enjeu important pour le maintien et le développement de cette activité attractive pour le territoire.

■ La navigation fluviale

L'Isle fait partie du Domaine Public Fluvial (DPF). La gestion et la police de conservation du Domaine Public Fluvial régressent selon certains participants. Les riverains se sont parfois appropriés les bords de rivières en réalisant des constructions abusives sur la servitude de marchepied liée au DPF, et l'accès à la rivière domaniale n'est plus garanti sur tout son long. Il est aussi relevé que la mise en place des voies de chemin de fer dans les années 1950 a mis fin à la navigation sur l'Isle. Les nombreuses écluses qui ne sont plus fonctionnelles et le tirant d'eau parfois trop faible ne permettent plus la navigation sur l'ensemble de son linéaire. Pourtant, la navigation est un usage important pour les participants, mais son développement est également compromis par l'existence des nombreuses microcentrales, et les problèmes d'étiage. Les élus ont d'ailleurs souhaité travailler sur la remise en navigabilité de l'Isle en amont de Laubardemont en réalisant une étude. Menée par les Conseils généraux de la Dordogne et de la Gironde, ses conclusions montrent que ce projet n'est pas envisageable d'un point de vue financier. Elle a toutefois permis de remettre la rivière au cœur des débats.

■ La pratique du canoë

La pratique du canoë est une des composantes de l'attrait touristique et de loisir sur le bassin. Pourtant, elle peut être contrainte par les autres usages, tels que les prélèvements, qui participent à l'aggravation de l'étiage, ou encore la présence des nombreux ouvrages qui peuvent être infranchissables et poser des problèmes de sécurité. La qualité de l'eau et l'accès à la rivière sont des critères importants pour cette pratique. Ainsi, **des conflits d'usages entre les propriétaires de moulins et les pratiquants de canoë peuvent exister, même s'ils semblent s'être apaisés pour certains.** Les canoéistes jouent aussi un rôle de sentinelle en étant au cœur de la rivière. La prise en compte de cette activité lors des futurs aménagements d'ouvrages pour le rétablissement de la continuité écologique est jugée essentielle pour les participants.

■ Pêche à la ligne et aux engins

Le nombre de pêcheurs à ligne est supérieur à 20 000 sur le bassin. Cependant, **cette pratique tend à reculer en raison d'une dégradation des**

populations piscicoles, d'une perte de la biodiversité, de mesures de restriction de l'exercice de la pêche, etc. Sur certains secteurs la rivière ne leur est plus accessible.

La pêche amateur aux engins constitue une pêche culturelle et familiale, essentiellement sur l'Isle. L'Isle compte 500 licences de pêche au carrelet, 125 licences pêche bateau, 25 licences de pêche aux anguilles, et la Dronne, 3 licences pêche bateau. Le nombre de carrelets répertoriés ne permet pas de mesurer la réalité des prélèvements piscicoles effectués.

- **Piscicultures**

Plusieurs piscicultures sont présentes sur le bassin. Cette activité est soumise à des réglementations sanitaires pouvant parfois être en contradiction avec les enjeux environnementaux. Les aspects liés aux maladies contagieuses sont importants à prendre en compte.

- **La chasse**

Les pratiques de chasse sont différentes d'un département à l'autre. En Gironde il s'agit principalement de chasse à la tonne, alors qu'en Dordogne se pratique la chasse à pied. Le remplissage des mares de tonne peut entraîner des conflits d'usages lors de l'étiage.

Appropriation de l'espace rivière

La population s'approprié peu l'espace rivière en milieu urbain contrairement aux milieux plus ruraux où les rivières ont gardé un caractère plus naturel. Les conflits d'usages entre agriculteurs et randonneurs pédestres en bordure de rivière semblent s'être apaisés. **Des mauvaises pratiques de gestion de la rivière et de ses milieux rivulaires, souvent par méconnaissance, peuvent être observées.**

Des associations de riverains, essentiellement de propriétaires de moulin, sont présentes sur le bassin. Servant souvent de résidence secondaire, ces moulins peuvent être à l'abandon et ne sont plus gérés correctement, voire plus gérés du tout, tels certains moulins situés sur la Lizonne. Cette mauvaise gestion peut avoir des impacts sur le bon fonctionnement de la rivière. **Les propriétaires sont cependant des acteurs directs des cours d'eau. Ils ont des droits mais aussi des devoirs (respect des débits réservés, etc.). Parfois, ces devoirs sont mal connus. La sensibilisation des propriétaires sur ces questions et sur les bonnes pratiques de gestion de la rivière, via des vecteurs de communication adaptés (média, etc.), est essentielle.**

LISTE DES PARTICIPANTS

Merci à Monsieur Alain MAROIS, Vice-Président du Conseil général de Gironde et Maire de Saint-Denis-de-Pile ; Monsieur Daniel BOISSERIE, Député de la Haute-Vienne et Maire de Saint-Yrieix-la-Perche ; Monsieur Rolland TORRES, Maire de Villeteureix et Monsieur François ROUSSEL, Maire de Neuvic-sur-l'Isle d'avoir accueilli chaleureusement ces réunions sur leur commune.

Les membres de la CLE

Les élus : M. Michel ANDREU, commune de Palluau (16) ; M. Stéphane BEGUERIE, commune de Bonnes (16) ; M. Marcel BERTHOME, commune de Saint-Seurin-sur-Isle (33) ; M. Joël BONNIFACE, Conseiller général de la Charente (16), Vice-Président de la CLE ; M. Pierre BORDE, commune de Boscament (17) ; M. Jean-Claude CAILLON, commune de Saint-Amant-de-Montmoreau (16) ; M. Jean-Louis CHASSAING, commune de Montgibaud (19) ; M. Pascal DEGUILHEM, Conseiller général de la Dordogne, Vice-Président de la CLE ; M. Bernard GUILLAUMARD, Syndicat Mixte Interdépartemental de la vallée de l'Isle (24) ; M. Jean-Christophe HORTOLAN, Conseiller régional Poitou-Charentes (16) ; M. Roland LAURIERE, Conseiller général de Mussidan (24) ; M. Alain LUCAS, commune de Vendouire (24) ; M. Alain MAROIS, Vice-Président du Conseil général de Gironde (33), Vice-Président de la CLE ; M. Marc MATTERA, Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (24) ; M. Jean-Pierre MASSALOUX, commune de la Coquille (24) ; M. Jean-Louis MAURY, commune de Benayes (19) ; M. Michel MILLAIRE, commune des Billaux (33) ; M. Jeannik NADAL, Vice-Président du Conseiller général de la Dordogne (24), Vice-Président de la CLE ; Mme Monique PLAZZI, Vice-Présidente du Conseil régional de la Haute Vienne (87) ; Mme Monique RATINEAU, commune de Brantôme (24) ; M. Jean-Marie RIGAUD, commune de Marsac sur Isle (24) ;

Les usagers : M. Jean-Didier ANDRIEUX, Chambre Départementale d'Agriculture de la Dordogne (24) ; M. Yohan BARDEAU, Chambre Départementale d'Agriculture de la Gironde (33) ; M. Gilles BRICHET, Fédération de pêche de la Charente Maritime (17) ; M. Jacques BRIE, UFC QUE CHOISIR de la Charente (16) ; M. Philippe BROUSSE, Chambre Départementale d'Agriculture de la Dordogne (24) ; M. Michel BURELOUT, Association des pêcheurs amateurs aux engins et filets de la Dordogne (24) ; Mme Marie-Thérèse CEREZUELLE, SEPANSO de la Dordogne (24) ; M. Philippe COMBROUZE, Union régionale pour la valorisation des étangs du Limousin ; M. Vincent CORBIN, Chambre Départementale d'Agriculture de la Charente (16) ; M. Alain DALY, Fédération de pêche de la Dordogne (24) ; M. Luc-Olivier DELEBECQUE, CRPF Aquitaine (33-24) ; Mme Marie DUVAL, Fédération de canoë kayak Aquitaine (33) ; M. Daniel FARGES, France Hydroélectricité ; M. Charles GIRARDEAU, Association Régionale des Amis des Moulins d'Aquitaine (33) ; M. Bernard GOUPY, Chambre régionale d'agriculture du Limousin (87) ; M. Flavien JOUSSEAUME, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne (24) ; Mme Sandra KIANSKY, Comité Régional de Canoë Kayak d'Aquitaine (33) ; M. Michel LASSIMOUILLAS, Chambre Agriculture de la Dordogne (24) ; Mme Violaine LEYCURAS, Chambre Régional d'Agriculture du Limousin (87) ; M. Xavier OTERO, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne (24) ; M. Jean-Marie RAMPNOUX, Fédération de pêche de la Dordogne (24) ; Mme Nicole RIOU, SEPANSO de la Dordogne (24) ; Mme Marie ROUET, Fédération de pêche de la Charente Maritime (17) ; M. Jean-Pierre TORNIER, Chambre Départementale d'Agriculture de la Charente (16) ;

L'Etat : M. Emmanuel BESTAUTTE, Direction Départementale et des Territoires de la Corrèze (19) ; M. Thierry BUCQUOY, ONEMA de la Dordogne (24) ; Mme Anne CHUNIAUD, DDT de la Dordogne (24) ; Mme Marie-Laure COURIVAUD, Agence de l'Eau Adour Garonne (19) ; M Laurent CYROT, DDT de la Dordogne (24) ; Mme Emmanuelle GOUSSOT, Agence de l'Eau Adour Garonne (31) ; M. Frédéric LADEUIL, ONEMA de la Dordogne (24) ; M. David MOULIN, DDT de la Haute-Vienne (87) ; Mme Nathalie OLLIVIER, DDTM de la Charente (16) ; M. Florent PALLOIS, DDTM de la Gironde (33) ; Mme Valérie PERRIER, Agence de l'Eau Adour Garonne (19) ; M. Olivier TERRIER, ONEMA Délégation Régionale Aquitaine (24).

Les autres participants

M. Karim ALAOUI, Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Pays Ribéracois (24) ; M. Gilles ANASTASE, Particulier, propriétaire de moulin ; M. ARNAUDET, Association agréée des Pêcheurs amateurs aux Filets et Engins de la Gironde (33) ; M. Alain AUXERE, commune de Douzillac (24) ; Mme Karine BARRIERE, Chambre départementale d'Agriculture de la Corrèze (19) ; M. Bernard BONNECAZE, Association des piégeurs de la Charente (16) ; Mme Anne BORDESSOULLES, Groupement Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine ; M. Sylvain BROGNIEZ, CARTER, Conseil général de la Gironde (33) ; Mme Audrey CHARLES, commune de Saint Denis de Pile (33) ; M. Jean-Baptiste CHAMOUTON, Communauté de Communes du Ribéracois (24) ; Mme Denise CORTES, élue, commune de Grand Brassac (24) ; M. René CORSINO, Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Pays Ribéracois (24) ; M. Stéphane COUREAUD, Fédération Départementale de Chasse de la Dordogne (24) ; M. Olivier COUTEAU, ONEMA de la Charente (16) ; M. L. DAMBON, ONEMA de la Corrèze (19) ; Mme Laure DANGLA, Parc naturel régional Périgord-Limousin (87) ; Mme Céline DEBRIEU LEVRAT, Conseil Général de la Gironde (33) ; M. Jean-Claude DELAGE Syndicat des loueurs professionnels de canoës des rivières Dronne, Isle et Auvézère (24) ; Mme Sophie DELAVERGNE, Fédération de pêche de la Gironde (33) ; M. Jean-Pierre DELFOUR, commune de Verteillac (24) ; M. Thierry DESCHAMPS, ONEMA de la Charente (16) ; M. Pascal DESMOULIN, Agence Régionale de Santé Aquitaine (33) ; M. Cédric DEVILLEGER, Parc naturel régional Périgord-Limousin (24) ; M. Guillaume DEYZAC, Parc Naturel Régional du Périgord Limousin (24) ; M. Frédéric DUBREUIL, Centre départemental des jeunes agriculteurs de la Dordogne (24) ; M. Frédéric DUDILOT, UNICEM Aquitaine (24-33) ; M. Jean-François DUMAS, Association Périgourdine des Amis des Moulins (24) ; Mme Isabelle DUMORA, Communauté d'Agglomération du Libournais (33) ; Mme Maïté ELISSAT, ARS Aquitaine Délégation territoriale de la Gironde (33) ; M. Olivier ESCALONNA, Communauté d'Agglomération de Périgueux (24) ; M. René ETOURNEAUD, commune de Tocane Saint Apre (24) ; M. Daniel FABRE, représentant M. LAPOUGE, Maire de Teillots (24) ; M. Guy FOUGERE, Association des piégeurs de la Dordogne (24) ; Mme Esla FULCRAND, Pays du Libournais (33) ; M. Joël GAZEAU, Conseil général de Charente (16) ; Mme Martine GRAMMONT, Conseil général de la Dordogne (24) ; M. Marc HAGENSTEIN, Syndicat Mixte Interdépartemental de la vallée de l'Isle (24) ; Mme Emmanuelle HETSCH, Chambre départementale d'agriculture de la Haute-Vienne (87) ; M. Michel HORTOLAN, Charente Nature (16) ; M. Yann JEANDENANS, Syndicat Mixte du bassin, versant de la Lizonne (24/16) ; M. Louis JOUBERT, Fédération Départementale de Chasse de la Dordogne (24) ; M. Jean-Charles JOURDAN, Pays du Libournais (33) ; M. Dominique JOUSSAIN, Jeunes agriculteurs de la Dordogne (24) ; M. Jean-Pierre JUGIE, commune de Douchap (24) ; M. Norbert LAFON, UNICEM Aquitaine (33) ; M. Marc LAGARDE, commune de Bonzac (33) ; M. Bruno LAMONERIE, Communauté de communes du Pays de Lanouaille (24) ; M. Nicolas LAMY, Communauté de communes Causses et Rivières en Périgord (24) ; M. Francis LATRONCHE, commune de la Roche l'Abeylle (87) ; M. Bernard LAUDU, Commune de Saint Médard de Mussidan (24) ; Mme Jacqueline LAVERGNE, Association des Amis des Moulins (33) ; Mme Lydie LE BARS, Conseil Général de la Charente Maritime (17) ; M. Christian MAGNE, CPIE du Périgord-Limousin (24) ; M. Alain MARCHEGAY, Conseil général de la Charente (16) ; M. Emmanuel MARSEILLE, Agrobio Périgord (24) ; M. Jacques MAUGEIN, Conseiller Général de Saint André de Cubzac (33) ; M. Alain MAZEAU, Propriétaire du Moulin de la Pause et membre de l'Association des moulins de France (24) ; M. Christian MAZIERE, Conseiller Général de Champagne de Bélaïr (24) ; M. Fabrice MIGLINIEKS, Pisciculteur Moulin de la Boissonnerie (24) ; M. Sylvère MILLION, commune de Libourne (33) ; M. Jean MONTEPIN, Fédération de Pêche de la Haute-Vienne (87) ; Mme Betty MOREAU, Communauté de communes du Pays de Chalais (16) ; Mme Lucile MULLER, Parc Naturel Régional du Périgord Limousin (24) ; M. Thierry NARDOU, commune de Boulazac (24) ; M. Jean-Claude NORBERT, Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Pays Ribéracois (24) ; M. Jean-Paul OLIVIER, SMDE de la Dordogne (24) ; Mme Audrey PALVADEAU, Syndicat Départemental des Déchets de Dordogne (24) ; M. Gaël PANNETIER, Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin Tude/Dronne (16) ; M. Didier PASQUON, Fédération de pêche de la Gironde (33) ; M. Gérard PEGORIE, commune de Neuvic sur l'Isle (24) ; M. Philippe PEREZ, SAFER de la Charente (16) ; M. Alain PERRIER, Fédération des Moulins de France ; M. Gérard POUMEAUD, Propriétaire du moulin de la Forge (24) ; M. Sébastien REGNER, Conseil Général de la Dordogne (24) ; M. Christian REYNAUD, commune de Coutras (33) ; M. Jean-Marie RIBEIRO, Communauté de Communes du Pays d'Aubeterre (16) ; M. Jean-Yves ROHART, Communauté de Commune de la Vallée du Salembre (24) ; M. Jacques ROLIN, Comité Départemental de Spéléologie de la Dordogne (24) ; M. Patrick ROUSSEAU, Comité Départemental de Spéléologie de la Dordogne (24) ; M. Joël ROUSSET, commune de Libourne (33) ; Mme Pascale ROUSSIE, Communauté de Communes de Saint Aulaye (24) ; M. Pierre SIMONET, Association agréée des Pêcheurs amateurs aux Filets et Engins de la Gironde (33) ; Mme Aurore TAVERNIER, commune de Libourne (33) ; M. Pierre THIBAUD, Président du Syndicat Mixte Isle Auvézère (24) ; M. Rolland TORRES, Maire de Villeteureix (24) ; M. Christian VALLADE, Conseil Général de la Dordogne (24) ; M. Guy VALLEAU, Syndicat intercommunal d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (33) ; M. Karine VEYSSIERE, Conseil général de la Corrèze (19) ; M. Dominique VILMARD, Communauté de communes de Saint Aulaye (24) ;

Personnel d'EPIDOR

Nathalie BARDIN ; Viviane BATTU ; Camille BONNAL ; Jillian BOREL ; Adeline COUTURIER ; Frédéric EHRHARDT ; Olivier GUERRI ; Erwann GOUZEZEC ; Cindy GRANDJEAN ; Sylvie HURISSE ; David MAFFRE ; Frédéric MOINOT ; Hélène MORONVAL ; Mélanie OZENNE ; Olivier SAURON ; Mikaël THOMAS ; Pascal VERDEYROUX ; Marie VERMEIL.



EPIDOR
la rivière solidaire

EPIDOR
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
Place de la Laïcité, 24250 Castelnau-la-Chapelle
Tél : 05 53 29 17 65
Fax : 05 53 28 29 60
Mél : epidor@eptb-dordogne.fr

Antenne Haute Dordogne
MAURIAC (Cantal)
04 71 68 01 94

Antenne Dordogne Atlantique
ST-DENIS-DE-PILE (Gironde)
05 57 25 10 98



www.eptb-dordogne.fr



Conseil Général du Puy-de-Dôme



Conseil Général du Cantal



Conseil Général de la Corrèze



Conseil Général du Lot



Conseil Général de la Dordogne



Conseil Général de la Gironde